

LES ESPACES AGRICOLES

SITES CLASSÉS DE BIBRACTE - MONT BEUVRAY ET DU MONT PRÉNELEY SOURCES DE L'YONNE

DOCUMENT DE GESTION, 2024



LES ESPACES AGRICOLES

SITES CLASSÉS DE BIBRACTE - MONT BEUVRAY ET DU MONT PRÉNELEY SOURCES DE L'YONNE

DOCUMENT DE GESTION, 2024

Référence bibliographique :

Fabriques Architecture Paysages, Territoire & Paysages – *Sites classés de Bibracte – Mont-Beuvray et du Mont-Préneley – Sources de l'Yonne : Document de gestion. Dijon : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, 2024. ISBN : \$\$*

Ce document est accessible en ligne à partir de plusieurs sites internet :

<https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/>

<https://www.parcumorvan.org/>

<https://grandsite-bibracte-morvan.fr/>

Ce document a été conçu par les agences FABRIQUES Architectures Paysages (Vernand, Loire) et TERRITOIRES & PAYSAGES (Rocheft-du-Gard, Gard) dans la cadre d'une commande du Parc naturel régional du Morvan et avec le soutien financier de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté (DREAL BFC), et du conseil départemental de la Nièvre.

Son élaboration a été suivie par un comité technique composé des instances suivantes :

- DREAL BFC : Estelle Labbé-Bourdon, inspectrice des Sites
- Parc naturel régional du Morvan : Olivier Thiébaud, chargé de mission Paysage et Urbanisme
- Département de la Nièvre : Sophie de Champsavin, cheffe du service Patrimoine naturel ; Fabrice Alric, chargé de mission Espaces naturels sensibles
- Bibracte EPCC : Vincent Guichard, directeur général ; Sophie Mobillion, chargée de mission Grand Site de France

Ont participé à son élaboration :

- Pierre Janin, Architecte DPLG, Architecte Conseil de l'État, gérant de FABRIQUES
- Lubin Aimé, Architecte DE-HMONP - Urbaniste, FABRIQUES
- Flavie Jallet, Paysagiste Conceptrice, FABRIQUES
- Mathilde Pinatel, Architecte DE, FABRIQUES
- Laurence Fabbri, Géographe et Paysagiste, gérante de TERRITOIRES & PAYSAGES
- Vincent Collard, Paysagiste Concepteur, TERRITOIRES & PAYSAGES
- Mona Le Fur, Ingénieure en paysage – Paysagiste conceptrice, TERRITOIRES & PAYSAGES

Les sigles utilisés sont explicités p. 28 à 30 du carnet introductif

Illustrations dessinées ©Fabriques Architectures Paysages, Territoires & Paysages

© Parc naturel régional du Morvan et DREAL Bourgogne-Franche-Comté 2024

Publication sous licence Creative Commons : CC BYNC 4.0

SOMMAIRE

DESCRIPTION ET FONCTION	<i>p.7</i>
QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION	<i>p. 8</i>
FICHE 1 : OUVRIR UNE PARCELLE ENFRICHÉE	<i>p. 12</i>
FICHE 2 : GÉRER ET MAINTENIR L'OUVERTURE DE LA CLAIRIÈRE ARCHÉOLOGIQUE DU MONT BEUVRAY	<i>p. 20</i>
FICHE 3 : GÉRER ET PRÉSERVER LA TOURBIÈRE DES SOURCES DE L'YONNE	<i>p. 24</i>
FICHE 4 : PLANTER ET RENOUVELER LES HAIES BOCAGÈRES ET ARBRES ISOLÉS	<i>p. 26</i>
FICHE 5 : PRÉSERVER LES MILIEUX HUMIDES ET LA RIPISYLVE	<i>p. 34</i>
FICHE 6 CONSTRUIRE UN BÂTIMENT AGRICOLE ADAPTÉ À SON ENVIRONNEMENT MONTAGNARD	<i>p. 38</i>
FICHE 7 : RÉHABILITER UN BÂTI AGRICOLE TRADITIONNEL EN VOIE DE DIVERSIFICATION	<i>p. 48</i>
FICHE 8 : INTÉGRER DES DISPOSITIFS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE	<i>p. 52</i>



*Cliquer sur
le logo pour
revenir au
sommaire !*

**FICHE 9 : CHANGEMENT D'ASSOLEMENT D'UNE
PARCELLE AGRICOLE**

p. 56

PARTENAIRES

p. 64

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

p. 65



*Cliquer sur
le n° de page
pour accéder
à la page
souhaitée !*

Mode d'emploi des fiches pratiques :



Les travaux notés en vert concernent les travaux de gestion courante. Ceux-ci ne nécessitent pas de demande d'autorisation de travaux au titre des sites classés.



Les travaux notés en jaune concernent les travaux soumis à demande d'autorisation au titre des sites classés. Pour ces travaux, des recommandations techniques et principes de gestion sont notés en noir.



Les travaux notés en orange concernent les travaux incompatibles avec la préservation des sites classés.



Les travaux notés en bleu, «pour aller plus loin», proposent une boîte à outil technique, donnant des conseils de réalisation des travaux, au delà du cadre réglementaire.





DESCRIPTION ET FONCTION

Les espaces agricoles sur le territoire des sites classés se caractérisent par un paysage bocager relativement préservé, composé majoritairement de haies basses taillées «au carré» destinées à délimiter les parcelles dédiées à la pâture. Ils se répartissent sur des versants plus ou moins abrupts aux abords des monts Beuvray et Préneley et en fond de vallées.

Leur place au sein du paysage s'est pour autant fortement amoindrie depuis l'exode rural du milieu du XIXe siècle qui a réduit le nombre d'exploitants actifs sur le territoire et a induit un abandon de nombreuses parcelles agricoles.

Aujourd'hui les terres agricoles restantes s'identifient comme des clarières agricoles préservées à proximité des quelques hameaux habités. Ce sont des écrins typiques du territoire dont le maintien de l'ouverture est un enjeu majeur de préservation de l'identité des sites classés. Cette dernière est intimement liée aux activités agricoles qui s'établissent sur le territoire.

Face aux enjeux du changement climatique, aux besoins de renouvellement des exploitants et à l'arrivée de nouvelles pratiques, le paysage agricole va être amené à se réinventer et faire évoluer les systèmes productifs qui le définissent aujourd'hui tout en préservant l'identité des sites classés.



© Fabriques Architectures Paysages, Territoires et Paysages

Les parcelles pâturées s'inscrivent dans la pente et suivent les courbes des vallons.



© Fabriques Architectures Paysages, Territoires et Paysages

Les cordons agricoles moins accessibles tendent à s'enfricher et fermer davantage le paysage.



© Fabriques Architectures Paysages, Territoires et Paysages

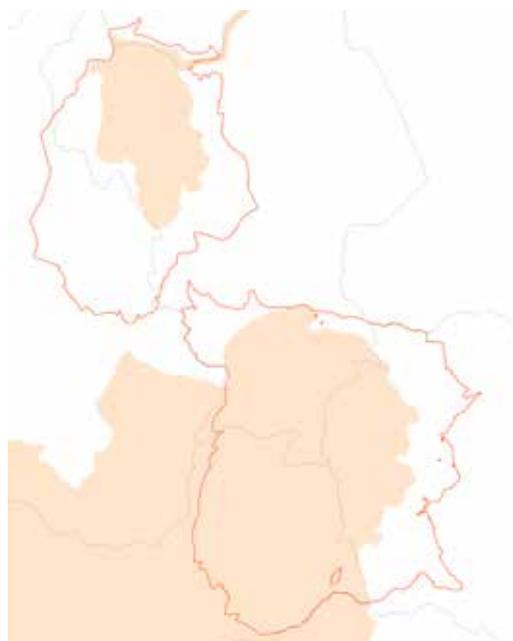
Le maillage bocager est bien préservé au sein du paysage, différentes typologies de haies bocagères existent en limites de parcelles (haies basses en premier plan, ancien système de haies hautes en arrière plan)





QUELQUES EXEMPLES PROJETS SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

* L'évaluation des incidences Natura 2000 est nécessaire à chaque demande d'autorisation site classé, en site NATURA 2000. Elle est à mener en lien avec l'animateur Natura 2000 qui est compétent pour aider les porteurs de projets à vérifier les enjeux écologiques et évaluer les impacts du projet sur ces enjeux. En cas de doute, une consultation préalable de la DREAL est conseillée.



Emprise des ZSC dans le territoire du GSF



OUVRAGES HYDRAULIQUES

TYPE DE TRAVAUX	IMPACT ESTIMÉ	RECOMMANDATIONS POUR PRÉPARER LE DOSSIER	EN SITE CLASSÉ *	
			PAS DE DEMANDE (ENTRETIEN COURANT)	DEMANDE D'AUTORISATION
Curage, nettoyage, tonte de fossés et de bassins de rétention	Faible	Faucher et curer régulièrement en respectant les périodes à enjeux pour la biodiversité Enherber les pentes	P. 12	
Consolidation, pavement de fossés, requalification de bassin, mise en sécurité de bassin, recouvrement de bassin	Moyen	Faucher et curer régulièrement en respectant les périodes à enjeux pour la biodiversité Enherber les pentes		P. 34
Création de fossés et de bassins de décantation	Fort	Favoriser leur insertion paysagère : ouvrage de petite dimension et à fleur de sol ou enterré, avec des matériaux locaux et couleurs locales pour les parements des ouvrages Proscrire les ouvrages hors-sol		P. 34

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

- Outre les murs et murets, de nombreux ouvrages hydrauliques existent pour gérer l'écoulement de l'eau et limiter les risques d'érosion : fossés, grilles, bassins.
- Leur insertion dans le paysage demande le plus grand soin..



FORÊT, VÉGÉTATION, ARBRE, HAIE

TYPE DE TRAVAUX	IMPACT ESTIMÉ	RECOMMANDATIONS POUR PRÉPARER LE DOSSIER	EN SITE CLASSÉ *	
			PAS DE DEMANDE (ENTRETIEN COURANT)	DEMANDE D'AUTORISATION
Entretien, dépressage, coupe d'éclaircie, coupe d'amélioration, coupe jardinatoire, exploitation de chablis, entretien régulier des haies, des pistes et places de dépôts	Faible	Avec le moins d'impact possible sur le paysage Prévoir des éclaircies en arrière d'une bande lisières	P. 26	
Défrichage	Fort	À éviter (voir aussi la législation du code forestier)		P. 26
Plantation nouvelle	Fort	Éviter les plantations en ligne et les peuplements monospécifiques, Favoriser la mixité des peuplements (feuillus-résineux)		P. 26
Abattage d'arbre isolé ou d'alignement, arrachage de haies	Fort	À éviter sinon compensation		P. 26

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

- *Préférer la gestion irrégulière et maintenir la couverture forestière sur les versants visibles où on encouragera le taillis sous futaie, la futaie jardinée, la futaie irrégulière*



AGRICULTURE

TYPE DE TRAVAUX	IMPACT ESTIMÉ	RECOMMANDATIONS POUR PRÉPARER LE DOSSIER	EN SITE CLASSÉ *	
			PAS DE DEMANDE (ENTRETIEN COURANT)	DEMANDE D'AUTORISATION
Mise en culture annuelle, changement de nature de cultures annuelles	Faible		P. 56	
Mise en culture d'une parcelle non cultivée (prairie)	Faible		P. 56	
Pose de clôture agricole simple, mise en place d'abreuvoir	Faible	Choisir des équipements les plus rustiques possibles, avec des couleurs naturelles et mats	P. 34	
Installations de serres et chassis de plus de 1,5 m de haut	Moyenne à forte	Opter pour des coloris qui se confondent avec les éléments des milieux naturels, et des matériaux mats		P. 38
Mise en place de réseaux de drainage > 1ha	Moyenne			P. 56
Arrachage de haies et arbres	Forte			P. 26

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

- Éviter l'abandon d'objets de type bâches plastiques, mangeoires... dans les espaces ouverts
- Maintien des haies à base d'essences locales (frêne, chêne, charme, houx, érable champêtre, aubépine)



1

FICHE 1 : OUVRIR UNE PARCELLE ENFRICHÉE

TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION, GESTION COURANTE

- *Le maintien ou la mise en place d'une gestion pastorale sous condition que l'action n'induisse pas d'aménagements modifiant l'aspect de la parcelle*
- *Le stockage temporaire sur parcelle (outils, récolte...).*
- *L'entretien des systèmes de drainage.*
- *L'entretien des chemins ruraux et des voies d'accès aux parcelles : curage des fossés, fauchage.*
- *L'édification de clôtures pastorales traditionnelles et déplaçables.*
- *Les fauches d'entretien.*
- *La création de cheminements par tonte ou fauche*

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

- *Identifier les caractéristiques des parcelles concernées (prairie humide, sèche, accidentée, ...).*
- *Adapter les cheptels mobilisés pour le pâturage de ces prairies et la gestion souhaitée (caractéristiques des animaux, besoins alimentaires, cortège végétal en place, disponibilité fourragère...).*
- *Pratiquer le pâturage tournant pour optimiser les conditions de productions de la prairie.*
- *Équilibrer les pratiques de fauche (affouragement) et de pâturage pour éviter la concurrence entre les deux pratiques et tirer partie de leur croisement.*
- *Travailler sur des parcelles avec des contextes et conditions pédoclimatiques variées pour assurer une offre alimentaire diversifiée au cours de l'année et limiter le sur-pâturage sur les parcelles les plus accessibles.*
- *S'appuyer sur la compréhension des fonctionnements biologiques pour redonner une valeur et une utilité aux végétations naturelles au sein des systèmes de production (méthode Patur'Ajuste) pour améliorer l'autonomie alimentaire des exploitations, mais aussi leur autonomie énergétique et décisionnelle.*
- *Adapter la pratique de pâturage en fonction des saisons : maintien d'herbes hautes jusqu'à l'été sur certaines parcelles pour assurer une ressource fourragère suffisante en période sèche.*
- *Adapter les modes de prélèvement (répétition, intensités) pour assurer les conditions nécessaires au cycle de vie des plantes.*
- *Veiller au bien-être des animaux en période de pâture (éviter les coteaux trop exposés, aménager des coins d'ombres et de fraîcheur, inciter à la replantation et au renouvellement des arbres isolés pour multiplier les ombrages*
- *Favoriser un retard de fauche.*
- *Pratiquer une fauche centrifuge c'est-à-dire de l'intérieur vers l'extérieur de la parcelle afin de permettre à la petite faune de s'échapper.*



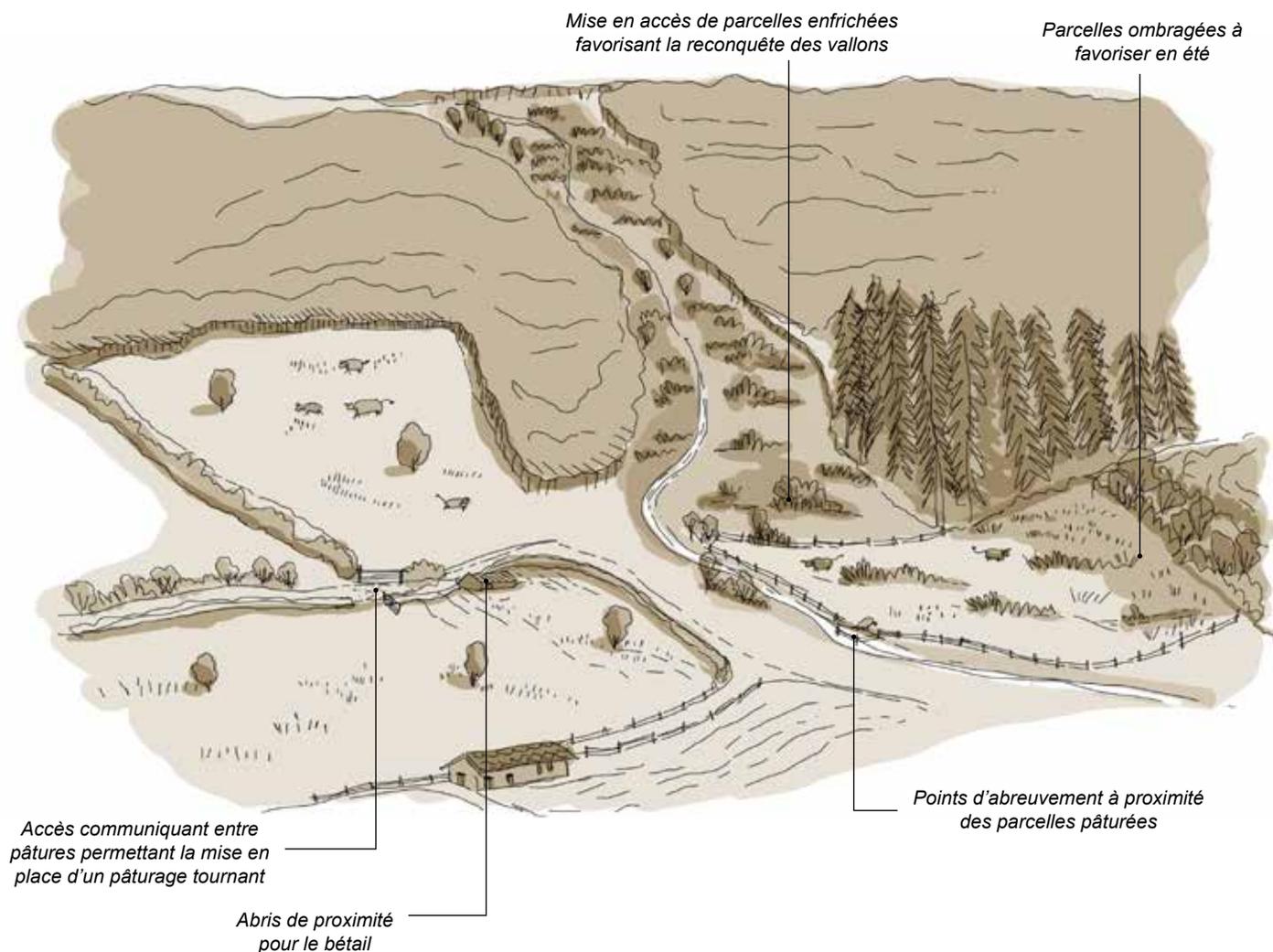
TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- La mise en place de clôtures fixes pour un pâturage permanent (hors piquet bois, fil acier et/ou grillage type ursus en acier).
- L'édification d'abris pour le cheptel (voir fiche 4)
- La création d'un chemin
- L'adduction d'eau vers les zones de pâtures
- Le défrichement partielle ou totale d'un espace

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

- Assurer la présence d'abris pour les animaux à proximité des zones de pâture de façon intégrée au maillage bocager et à la pente.
- Assurer la présence et l'accès à des points d'eau de proximité

PRINCIPE D'ORGANISATION DES ESPACES DE PÂTURES





TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

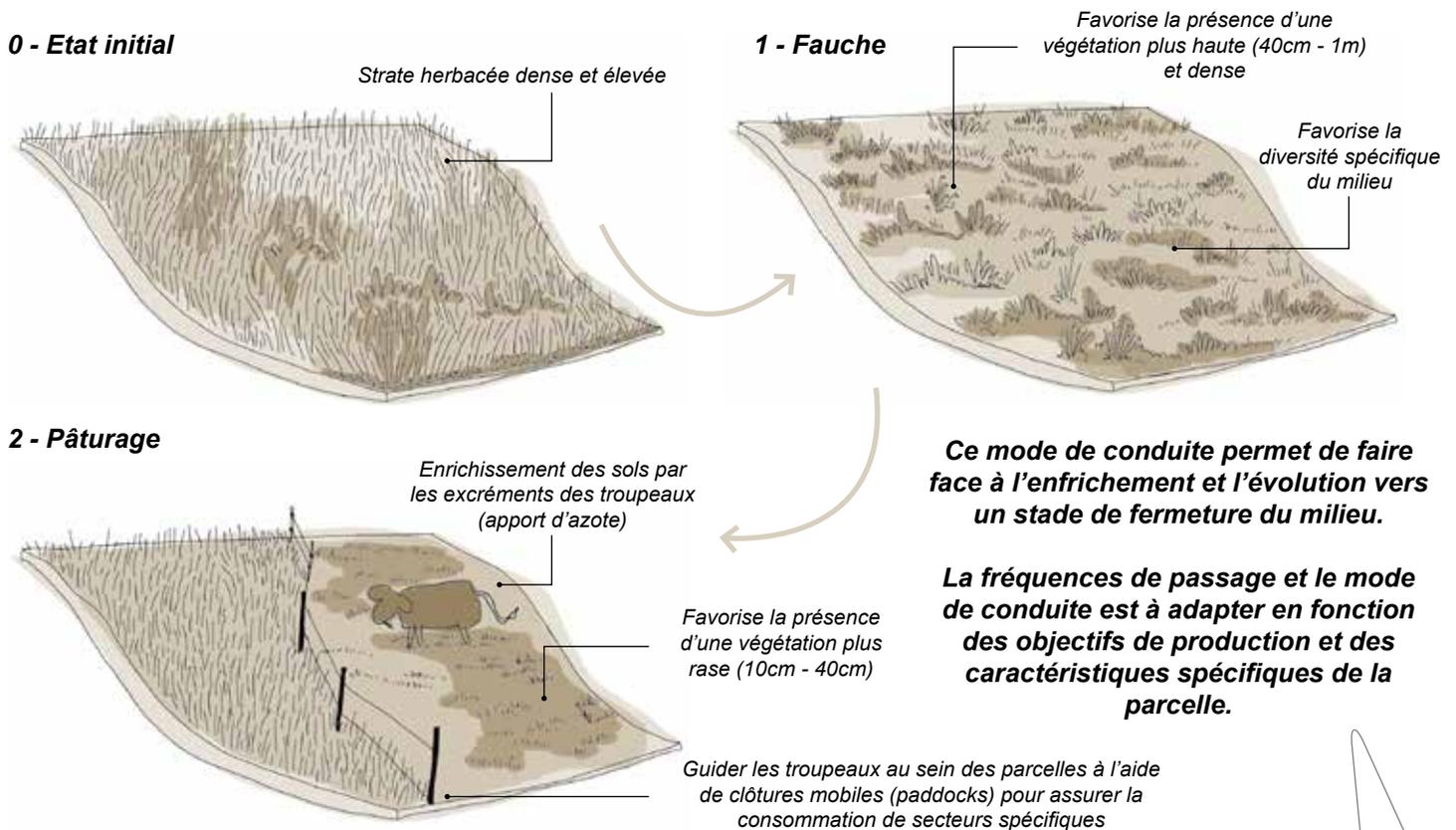
- La plantation d'arbre de hautes tiges «en plein», d'essences ligneuses ou reboisements d'espaces agricoles ouverts (vallons, coteaux...).
- La destruction des affleurements rocheux granitiques («casse-cailloux»...)

POUR ALLER PLUS LOIN

ADAPTER LES PRATIQUES PASTORALES EN PRAIRIE MÉSOPHILE

- Favoriser la mise en pâture dès le printemps, les parcelles les plus sèches n'étant pas propices au pâturage estival (manque de fourrage et de fraîcheur pour le confort des animaux,...).
- Alternier entre pratique de fauche et de pâturage pour limiter la pression sur le milieu tout en permettant de le maintenir ouvert.
- Maîtriser la fréquentation de passage des animaux pour éviter la banalisation de la flore en place.
- Conserver des prairies hautes en été pour faire face à la sécheresse estivale (préservation de fraîcheur et d'humidité au niveau du sol) et permettre une mise en pâture en automne.
- Guider les troupeaux au sein des parcelles à l'aide de clôtures mobiles pour assurer la consommation de secteurs spécifiques.

PRINCIPE DE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE FAUCHE ET PÂTURAGE SUR UNE PRAIRIE MÉSOPHILE (PELOUSE SÈCHE)



Enjeux climatiques !

Les besoins en fourrages pour le bétail risquent de devenir plus importants : sortie plus tardive des animaux dans les champs à la fin de l'hiver en raison des sols moins praticables suite aux précipitations hivernales, sécheresses estivales qui réduisent la croissance de l'herbe et rendent nécessaire un complément fourrager aux animaux, etc. Une évolution du calendrier de gestion des prairies sera nécessaire pour valoriser l'herbe au moment où elle s'épanouira le plus (généralement au printemps).



01. MAINTENIR L'OUVERTURE DES VALLÉES ET CLAIRIÈRES AGRICOLES

ADAPTER LES PRATIQUES PASTORALES EN PRAIRIE HUMIDE

- Favoriser une fauche tardive liée au retard végétatif dû aux sols saturés en eau en hiver et préférer une fauche centrifuge c'est-à-dire de l'intérieur vers l'extérieur de la parcelle afin de permettre à la petite faune de s'échapper.
- Éviter l'entretien mécanique, qui induit un fort risque de tassement très néfaste sur ces sols peu portants, favorise la propagation du jonc lors de son broyage
- Tirer partie du caractère humide de ces prairies qui restent fraîches en période sèche et assurent un fourrage suffisant en été. Retarder ainsi le passage des animaux vers l'été et favoriser le pâturage des parcelles mésophiles à sèches au printemps
- Privilégier le pâturage en deuxième partie de saison après un fauchage printanier.
- Adapter le chargement des troupeaux sur les parcelles dû fait du caractère tardif de la végétation sur ces parcelles humides
- Penser à entretenir régulièrement les abords des zones humides (bandes enherbées, fossés, berges) pour maintenir un milieu ouvert et limiter le risque d'obturation des cours d'eau et fossés par la végétation
- Faucher au minimum une fois à l'année afin de limiter la quantité de ligneux (jonc, ronce, saule,...). La fauche peut avoir lieu en première exploitation ce qui permet de valoriser les pousses de printemps et de favoriser un couvert épais et feuillu pour un pâturage d'été. Il peut être nécessaire de procéder à une deuxième fauche (ou gyrobroyage) en fin de saison.

PRINCIPE DE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE FAUCHE ET PÂTURAGE SUR UNE PRAIRIE HUMIDE

0 - Etat initial

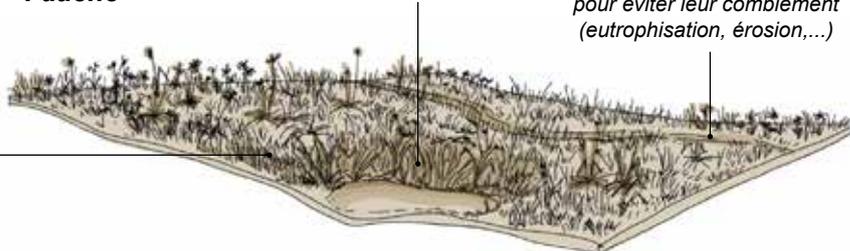


Végétation plus haute (40cm - 1m) et dense
Favorise la diversité spécifique du milieu

Veiller à maintenir l'entretien des abords de ruisseaux et points d'eau en proximité des parcelles pour éviter leur comblement (eutrophisation, érosion,...)

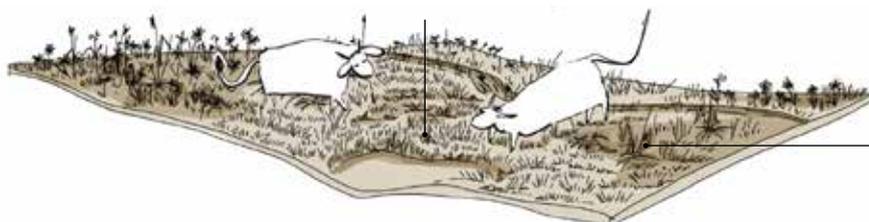
Un fauchage printanier en prévision d'un pâturage estival permet de valoriser les pousses de printemps et de favoriser un couvert épais et feuillu pour un pâturage d'été.

1 - Fauche



2 - Pâturage

Favorise une végétation plus rase (10cm - 40cm)
Végétation modifiée par l'apport en azote des excréments des animaux



Veiller à ne pas tomber dans l'excès : le surpâturage affaiblit les graminées fourragères et favorise le développement d'espèces indésirables.



01. MAINTENIR L'OUVERTURE DES VALLÉES ET CLAIRIÈRES AGRICOLES

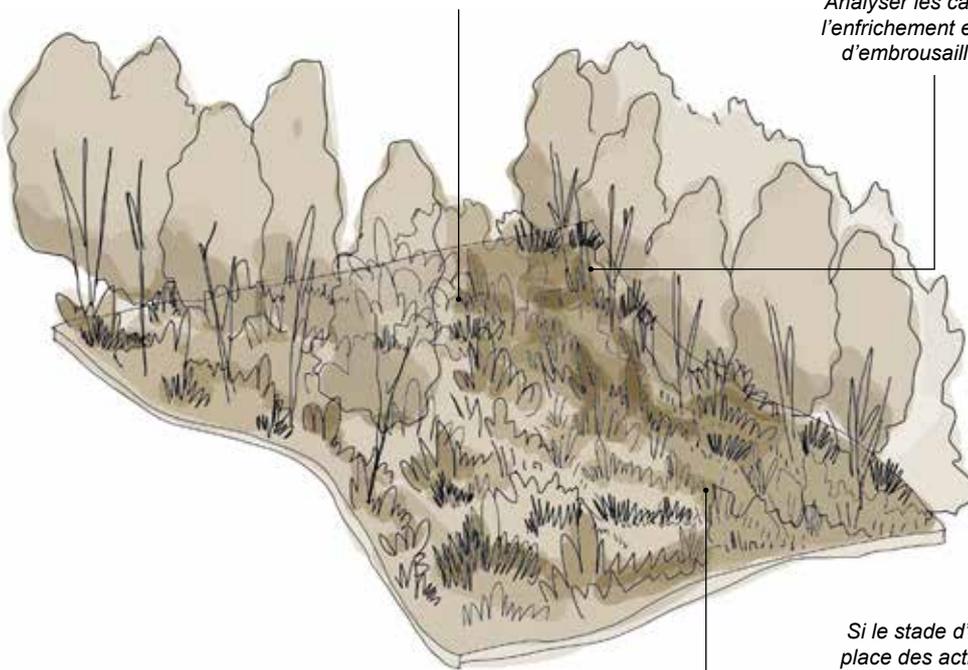
OUVRIR UNE PARCELLE ENFRICHÉE

- Favoriser la consommation des jeunes ronces en augmentant le nombre d'animaux à l'hectare (plus le chargement instantané de la parcelle est fort plus le seuil de préférence des animaux est diminué). La période la plus favorable pour la consommation des ronces est le printemps lorsque la pousse est encore tendre, avant la lignification.
- Guider les animaux en divisant la parcelle pour concentrer la pression sur le milieu sur des temps plus courts. Il est aussi possible pour guider les animaux, de disposer la pierre à sel dans l'endroit où la pression doit se faire.
- Veiller à la gestion des plantes trop invasives prenant le dessus sur les autres cortèges (chardons en prairie mésophile, jonc glauque en prairie humide)
- Dans le cas d'une parcelle occupée par la fougère, favoriser le piétinement des animaux. Les actions mécaniques sont fastidieuses et stimulent davantage sa démultiplication.
- Mettre en place des parcs de chôme ou de nuit (lieux dédiés au repos des animaux) invitant les animaux à explorer les zones à fougères, permettant d'épuiser et casser la fougère par le passage et le couchage des animaux.
- Réfléchir à la complémentarité que les troupeaux peuvent apporter dans la gestion de ces milieux (appétences différentes, refus de certains animaux,...)

0 - Etat initial

Évaluer le potentiel fourrager
(nutritif) de la parcelle enfrichée

Analyser les causes de
l'enfrichement et le taux
d'embroussalement



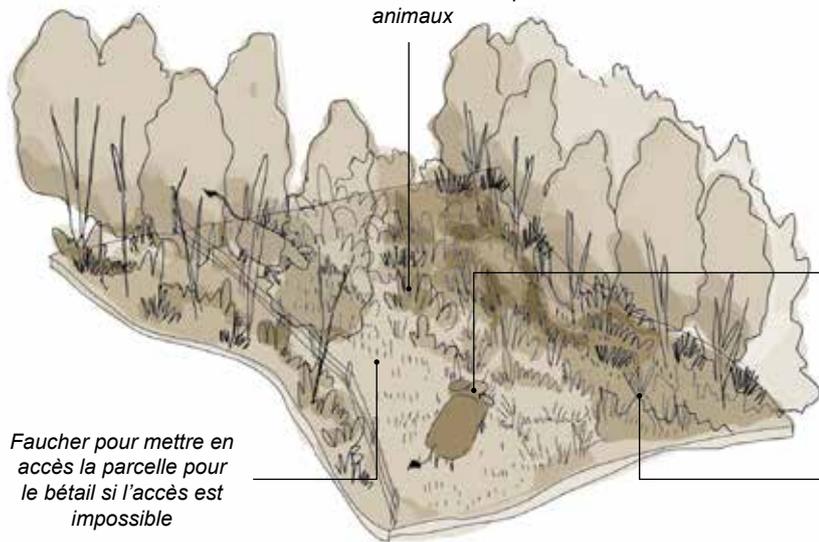
Si le stade d'enfrichement est trop évolué, mettre en place des actions de gestion mécanique sur le milieu. La consommation de certaines plantes par les animaux devenant impossible (pas d'appétence, essences trop ligneuses).



01. MAINTENIR L'OUVERTURE DES VALLÉES ET CLAIÈRES AGRICOLES

1 - année N

Passer au broyeur avant la mise en pâture pour abaisser la végétation et faciliter la consommation par les animaux



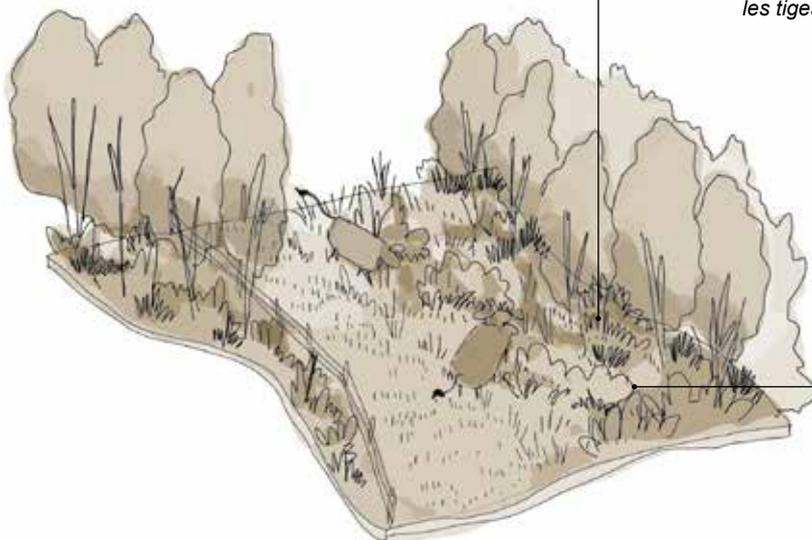
Faucher pour mettre en accès la parcelle pour le bétail si l'accès est impossible

Adapter le type de troupeau et sa taille en fonction de la végétation disponible

Mise au pâturage lorsque les tiges s'allongent (10-20 cm) avant de se lignifier. Souvent en début de saison (printemps) à adapter en fonction du caractère de l'année

2 - année N+1

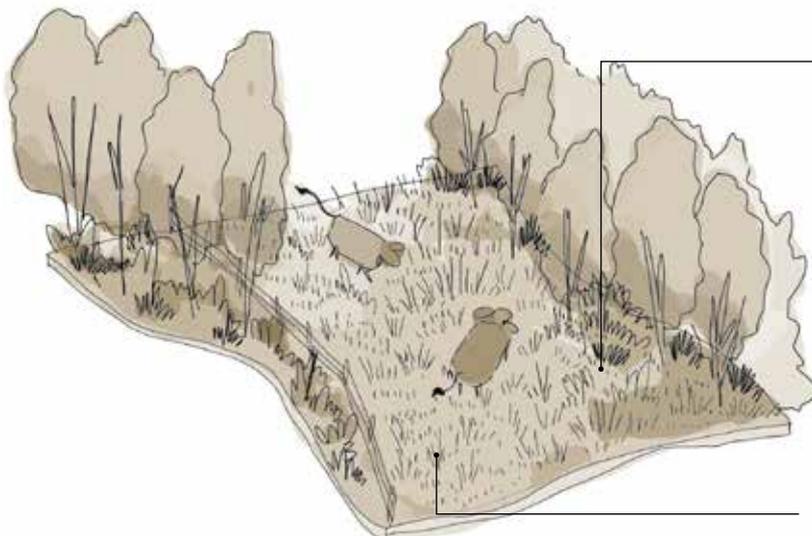
Re-pâturer la parcelle à chaque fois que les tiges reprennent de la hauteur



La répétition du pâturage va faire pression sur l'appareil végétatif et épuiser les réserves racinaires provoquant à terme la disparition de la plante

3 - années N+3 à N+4

Disparition des cortèges de ronces laissant place aux graminées



Veiller à éviter le surpâturage induisant la mise à nue de la parcelle et l'apparition de plantes concurrentes et invasives ou favorisant la démultiplication des essences en place



OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉLABORATION DE CES GESTIONS

UN OUTIL RESSOURCES : LA DÉMARCHE PÂTUR'AJUSTE

Cette démarche accompagne la transition vers une agriculture productive, mieux assise sur des processus écologiques, moins tournée vers l'artificialisation des surfaces, et plus basée sur la valorisation des savoir-faire locaux. Elle constitue un lieu d'échange, de capitalisation et de diffusion des expériences sur la valorisation des végétations naturelles dans la production d'élevage.

Elle constitue ainsi une réelle bibliothèque de référence détaillée qui dépasse le contexte local pour les éleveurs qui souhaitent valoriser et mieux comprendre les aspects techniques de la valorisation des végétations naturelles dans la production au sein de leur exploitation.

UN OUTIL FINANCIER : LES MAEC AVEC LA PAC

Les Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) sont un dispositif d'accompagnement financier mené par l'Etat dans le cadre de la Politique Agricole Commune. Elles ont pour objectif d'accompagner financièrement les exploitations agricoles qui changent leurs pratiques agricoles pour préserver les équilibres écologiques et, à plus grande échelle, le climat. C'est un outil clé pour la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France.

Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou la lutte contre le changement climatique.

Quatre mesures spécifiques au territoire du Morvan sont financées par ce dispositif sur les sites classés :

- La mesure « Systèmes herbagers et pastoraux » participant à la préservation des prairies permanentes
- La mesure « Maintien de l'ouverture des milieux » participant à la lutte contre la déprise agricole
- La mesure « Préservation des milieux humides » participant à la préservation des prairies humides
- La mesure « Entretien des infrastructures agro-écologiques – Ripisylve » participant à la protection des cours d'eau par le maintien des arbres sur leurs berges.

UN OUTIL JURIDIQUE : L'ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE

Cette démarche a pour objectif principal la réouverture des paysages suite à la déprise agricole des années 60 à travers un projet collectif de territoire permettant à terme leur valorisation.

Ce dispositif constitue un instrument d'action privilégié pour la gestion foncière, l'aménagement, l'entretien et la valorisation de ces espaces.

Il permet le regroupement de plusieurs propriétaires de terrains situés dans une même zone rurale.

Ils peuvent bénéficier d'une aide au démarrage de leur activité afin d'alléger leurs charges de constitution de leur première gestion.

La demande de création d'une Association Foncière Pastorale commence par une demande de création auprès de la Direction Départementale des Territoires afin d'obtenir une aide d'accompagnement au lancement du projet.



RÉFÉRENCES INSPIRANTES



Reconquête des friches pour la diversification agricole dans le Beaujolais (69)

«C'est un travail de longue haleine qu'ont entrepris main dans la main l'Agglo et la chambre d'agriculture du Rhône. Mais qui devrait permettre aux porteurs de projets agricoles, à plus ou moins long terme, de trouver enfin la ou les parcelles dont ils ont besoin pour s'installer. 192 parcelles morcellées et disparates ont pu être identifiées sur les communes de Blacé, Denicé, Cogny, Le Perréon, Saint-Julien et Ville-sur-Jarnioux, pour un total de 192 Ha. Élevage de moutons, de chevaux, de volailles ou maraîchage : les projets qui nécessitent des parcelles beaujolaises sont variés et nombreux.» (Le Progrès)

Saint-Claude à la reconquête de ses espaces pastoraux (39)

«La Ville de Saint-Claude s'est engagée dans une démarche globale de revitalisation de son centre-ville pour améliorer le cadre de vie de ses habitants et renforcer son attractivité. L'un des objectifs de cette démarche consiste à lutter contre la fermeture des paysages, et réouvrir les espaces pastoraux pour mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager. Plusieurs phases sont nécessaires : le débroussaillage pour remettre en état ses parcelles en cours de fermeture et une phase de pâturage, grâce à un troupeau de chèvres, qui pérennisera ces milieux naturels retrouvés et favorisera leurs écosystèmes et leurs biodiversités.» (Commune de Sainte-Claude).





2

FICHE 2 : GÉRER ET MAINTENIR L'OUVERTURE DE LA CLAIRIÈRE ARCHÉOLOGIQUE DU MONT BEUVRAY

TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION, GESTION COURANTE

- *Le semis de prairie fleurie ou simple*
- *La fauche et la tonte*
- *La taille et l'élagage d'arbres*
- *La mise en place d'un pâturage ou éco-pâturage*
- *La création de cheminements par tonte ou fauche*
- *La mise en place d'installations et/ou de constructions temporaires sur < 15 jours*

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- *L'abattage d'arbres isolés ou de groupes d'arbres*
- *La défriche partielle ou totale d'un espace*
- *La plantation de grands arbustes et d'arbres*
- *La mise en place d'installations et/ou de constructions temporaires sur > 15 jours*

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

- *Assurer la mise en valeur des sites archéologiques en s'appuyant sur le plan de gestion paysagère du site de Bibracte mené par l'atelier Claude Chazelle (Agence Détours).*
- *Accompagner la mise en scène des vestiges archéologiques par une gestion réfléchie du végétal (hauteurs d'enherbements variés qui révèlent les usages au sein des vestiges,...).*
- *Créer des surfaces de circulation pour le public qui demeurent sobres et peu impactantes pour le site.*
- *Privilégier les ovins (voire caprins) pour la mise en place d'un pâturage sur ce secteur. La fragilité des sols ainsi que la potentielle présence de vestiges en sous sol permettent difficilement le poids d'équins ou de bovins.*
- *Privilégier la prairie permanente, composée d'espèces vivaces afin d'éviter l'érosion et le travail du sol.*



POUR ALLER PLUS LOIN

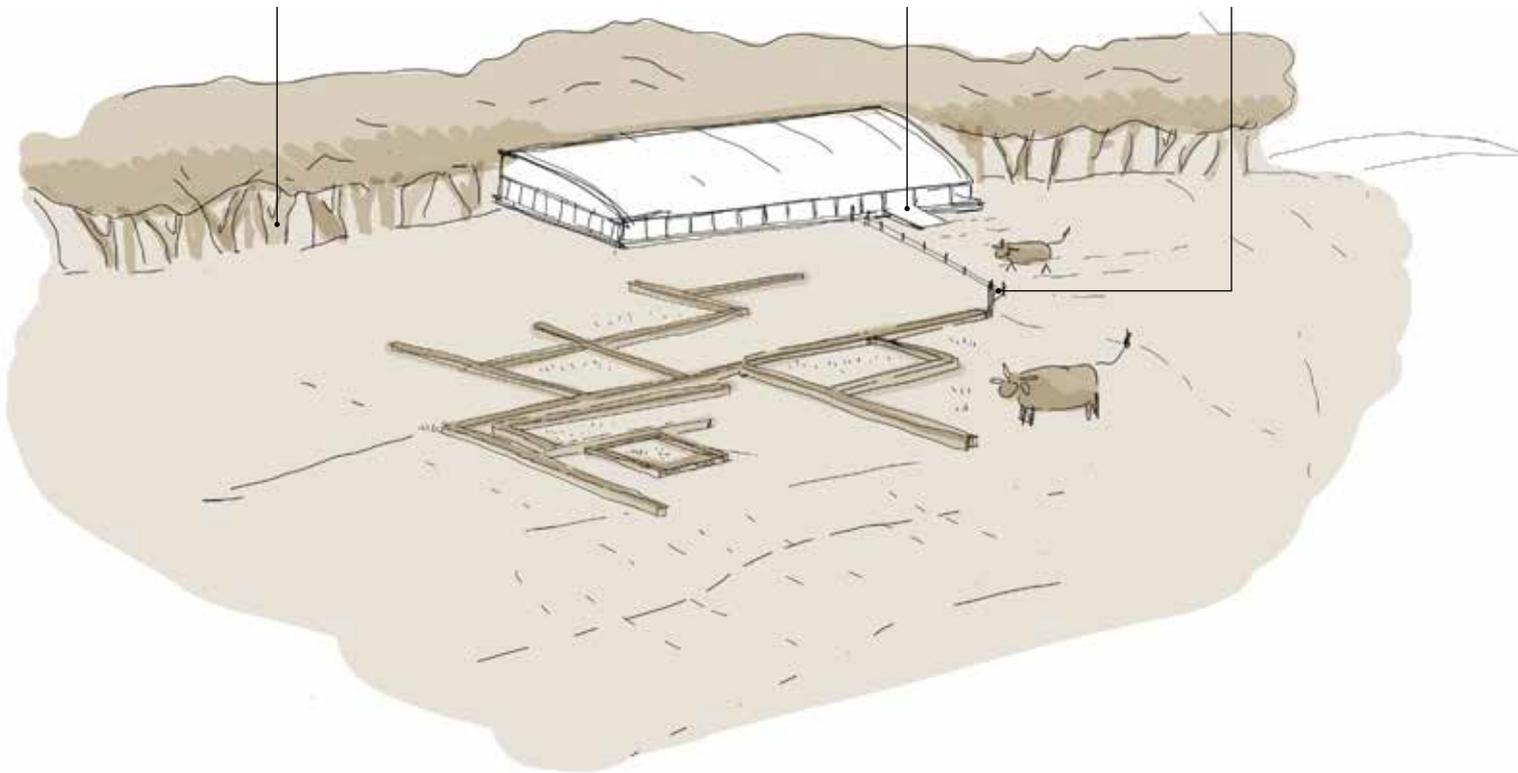
PRINCIPES POUR ACCOMPAGNER LA VALORISATION DE LA CLAIÈRE ARCHÉOLOGIQUE DE BIBRACTE

- Avant tous travaux de défrichage, se renseigner auprès de la DREAL et/ou de la DRAC au sujet de la présence éventuelle de vestiges archéologiques potentiellement enfouis et protégés par la végétation actuelle. Se renseigner auprès du Conseil Départemental au sujet de la présence d'espèces animales ou végétales potentiellement présentes notamment les populations de chiroptères.
- En cas d'abattage d'arbres ou de défrichage, viser le réemploi des matériaux issus de l'action.
- Veiller à évacuer les déchets issus de l'abattage ou de la défriche, ou à broyer sur place les déchets et les répartir de manière homogène sur la parcelle
- Défricher avec mesure et sobriété. Éviter une défriche d'un espace trop vaste si aucun moyen de gestion ne peut être mis en place par la suite (pâturage, fauche...)
- Veiller à l'effet de le défrichage dans le paysage. Si celle-ci permet de révéler la vue sur le grand paysage depuis le site archéologique, ce même défrichage peut être très impactant sur les vues vers le site archéologique de Bibracte et la lecture des hauteurs du Mont Beuvray
- Privilégier des limites progressives entre espaces défrichés et boisements adjacents. Bannir les limites franches et brutales
- Conserver les plus beaux arbres si ceux-ci ne gênent pas la vue depuis le/les site(s) archéologiques et vers ces derniers.
- Penser la modularité des abris de chantier de fouilles (intégration de bergeries mobiles,...)

Pratiquer une gestion raisonnée et réfléchie de la forêt pour maintenir l'ouverture des clairières archéologiques et mettre en scène leur patrimoine

Penser la modularité des bâtiments de fouilles pour accueillir le passage de troupeaux sur des périodes spécifiques

Veiller à conduire les troupeaux lors de leur passage sur site sans endommager les espaces de fouilles



TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

- La plantation d'une forêt ou futaie régulière sur les espaces archéologiques et patrimoniaux.
- La plantation d'espèces exotiques et invasives.



RÉFÉRENCES INSPIRANTES

Entretien écologique de sites patrimoniaux dans les Ardennes (08)

Dans les Ardennes, de plus en plus de communes se lancent dans des expérimentations d'écopâturage. Une alternative écologique à l'entretien mécanique pour l'entretien des espaces verts, qui a aussi des vertus pédagogiques.

Le P'tit Mouton Vert une entreprise locale Ardennaise, près de Charleville-Mézières, qui propose des services d'entretien paysager avec des moutons. La pratique de l'éco-pâturage permet de réguler la végétation grâce à une gestion différenciée de la nature. à Arreux, le site médiéval est complètement entretenu par des «tondeuses à quatre pattes».







3

FICHE 3 : GÉRER ET PRÉSERVER LA TOURBIÈRE DES SOURCES DE L'YONNE

TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION, GESTION COURANTE

- *Le semis de prairie adapté au milieu.*
- *La taille et l'élagage d'arbres.*
- *La mise en place d'un pâturage ou éco-pâturage.*
- *L'édification de clôtures pastorales traditionnelles et déplaçables.*
- *Les fauches d'entretien.*
- *La création de cheminements par tonte ou fauche.*

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- *L'abattage d'arbres isolés ou de groupes d'arbres.*
- *Le défrichage partiel ou totale d'un espace.*
- *La plantation de grands arbustes et d'arbres.*

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

- *Pour toute intervention se référer au plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Morvan.*
- *Adapter les modes de gestion afin de favoriser la présence de certaines essences (pratique du décapage par exemple pour favoriser la présence de plantes pionnières telles que le genre Drosera).*
- *Veiller à évaluer l'impact des arbres sur la tourbière avant toute intervention d'abattage en distinguant si cette dernière est véritablement menacée par la dynamique des arbres ou si le boisement relève d'une évolution naturelle.*
- *Accompagner la gestion par fauche et par pâturage extensif en veillant au chargement des parcelles, à la durée de pâturage mise en place et aux races des cheptels mobilisés pour cet entretien dans un but d'améliorer l'écosystème de prairie paratourbeuse (fonctionnement sous convention avec deux agriculteurs).*
- *Veiller au bon état sanitaire des animaux.*
- *Mettre en place des dispositifs permettant des visites du site sans que l'écosystème n'en pâtisse (caillebotis, etc.).*

TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

- *La plantation d'une forêt ou futaie régulière sur les espaces archéologiques et patrimoniaux.*
- *La plantation d'espèces exotiques et invasives.*



RÉFÉRENCES INSPIRANTES



Fauche et pâturage extensif des zones humides

Dans la tourbière de Canroute (Fontrieu, 81), les vaches écossaises highland cattle entretiennent les milieux humides. En effet, dans les zones les plus humides et ouvertes des fonds de vallées, généralement occupées par des mégaphorbiaies (milieux humides herbacés), la gestion par pâturage extensif est très efficace et respectueuse de la biodiversité. L'installation de ces zones de pâturages à proximité des sentiers accessibles au public. La présence de vaches rustiques permet de développer la sensibilisation à la conservation de la nature et à la gestion de la biodiversité.



4

FICHE 4 : PLANTER ET RENOUVELER LES HAIES BOCAGÈRES ET ARBRES ISOLÉS

TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION, GESTION COURANTE

- *Le complément et regarnissage des plantations et des haies.*
- *Le remplacement d'arbres morts par des arbres de la même essence.*
- *La conduite d'arbre en têtard.*
- *La taille des haies basses (brosses).*
- *La taille des haies hautes (bouchures).*
- *L'élagage d'arbres isolés ou au sein de haies.*
- *La création d'une haie par régénération spontanée.*
- *La conduite d'une haie basse en haie haute.*

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- *L'arrachage d'une haie avec replantation d'une longueur équivalente.*
- *L'abattage d'arbres isolés, au sein d'une haie ou en bosquet.*
- *La plantation de haies et d'arbres isolés.*

TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

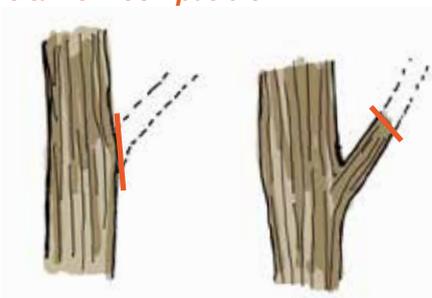
- *L'arrachage de haies sans replantation équivalente.*
- *L'abattage d'arbres isolés sans replantation.*
- *La taille excessive des haies : trop basse et grossière (entraînant une perte de ses fonctions écologiques).*

POUR ALLER PLUS LOIN

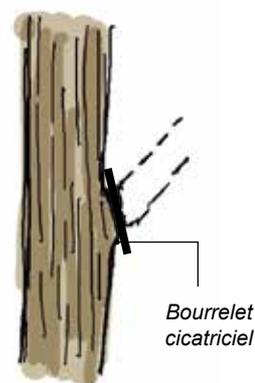
PRINCIPES POUR L'ÉLAGAGE D'ARBRE ISOLÉS OU AU SEIN DE HAIES

- *Privilégier les tailles d'octobre à janvier pour préserver la faune et le cycle des végétaux.*
- *Encourager la croissance en hauteur de quelques arbres au sein des haies pouvant être valorisés économiquement (bois de chauffage ou bois d'œuvre) et/ou pour favoriser l'accueil de la faune sauvage.*
- *Privilégier l'usage de la tronçonneuse et la désinfection de la chaîne entre chaque individu pour l'élagage des arbres isolés ou de haut jet.*
- *Supprimer les bois morts du houppier.*

Principe de taille incompatible



Bonne pratique de taille

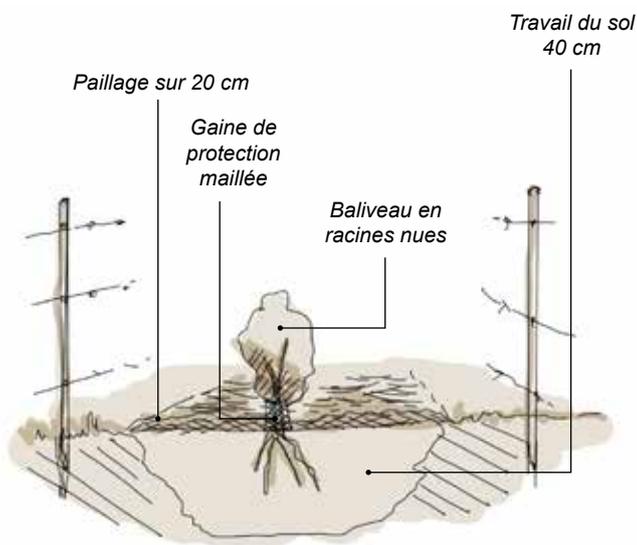




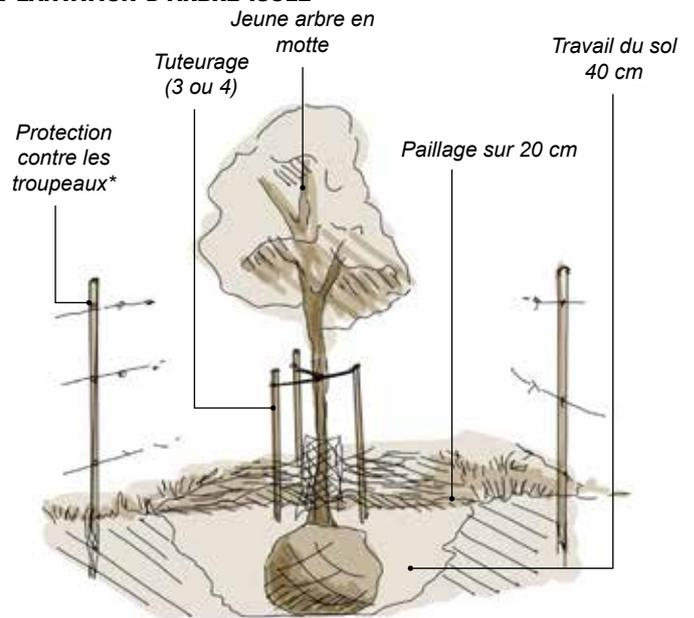
PRINCIPES POUR LA PLANTATION DE HAIES ET D'ARBRES ISOLÉS

- *Penser son rôle vis-à-vis de la parcelle (gestion de l'eau et de l'érosion, brise vent, ensoleillement, support de sentier...) haie anti-érosive perpendiculaire à la pente, haie brise-vent dans le sens de la pente.*
- *Privilégier la plantation de haies de novembre à février.*
- *Choisir des essences locales adaptées aux conditions pédoclimatiques (richesse et acidité du sol, ressource en eau, exposition,...) et diversifiées.*
- *Privilégier les jeunes plants (baliveaux) plutôt que de grands végétaux moins dynamiques à la reprise.*
- *Protéger les plants avec des gaines de protection maillées de couleurs sombres (noire ou marron). Les cheveux humains et la laine de mouton sont de très bons répulsifs à gibier. Il existe aussi des répulsifs à base de graisse de mouton très efficaces, à appliquer sur l'arbre en veillant à ne pas recouvrir toutes les feuilles au risque d'étouffer le plant.*
- *Pailler abondamment l'espace planté afin d'éviter la concurrence d'autres végétaux comme les ronces, les fougères, les clématites champêtres,...).*
- *Protéger les plants des troupeaux par une clôture pouvant être retirée après 5 à 15 ans selon la reprise des végétaux et les cheptels en contact (des bovins peuvent fortement dégrader une haie de 15 ans).*
- *Dans le cas de plantations d'arbres de plusieurs années, tuteurer avec au moins 3 tuteurs, le protéger du gibier et des troupeaux par une clôture durant les trois premières années.*

PLANTATION DE BALIVEAUX EN HAIES

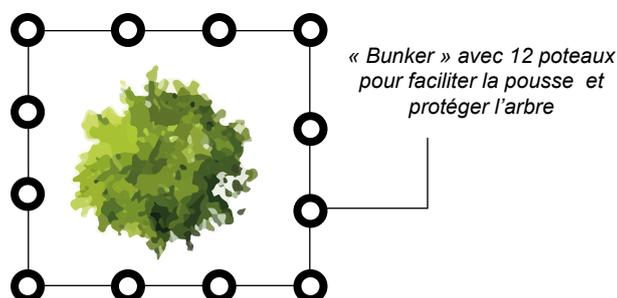


PLANTATION D'ARBRE ISOLÉ



*hors pâtures cette protection n'est pas nécessaire

PRINCIPE DE PROTECTION POUR ARBRE ISOLÉ



PRINCIPE DE PLANTATION D'UNE HAIE, AVEC SÉLECTION NATURELLE POUR GARDER AU FINAL UN ARBRE DE HAUT JET

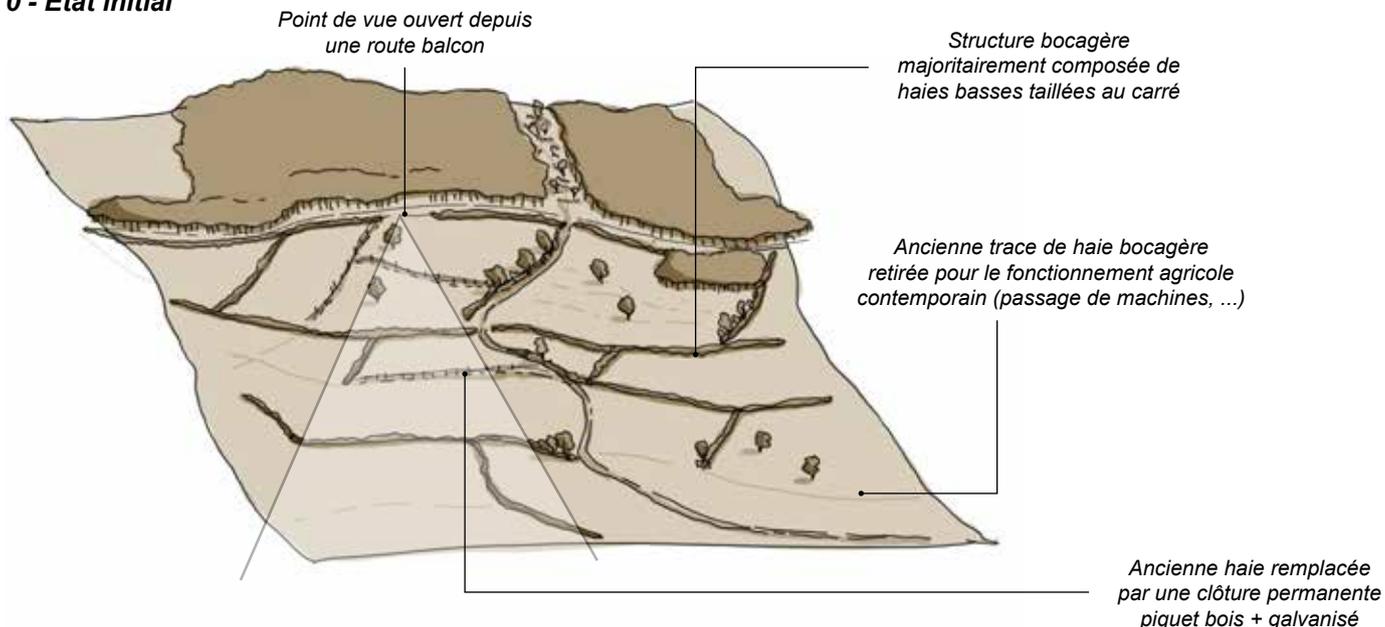


Plantation d'arbres multiples, avec sélection naturelle. Certains sujets pousseront, d'autres seront mangés par les bovins.

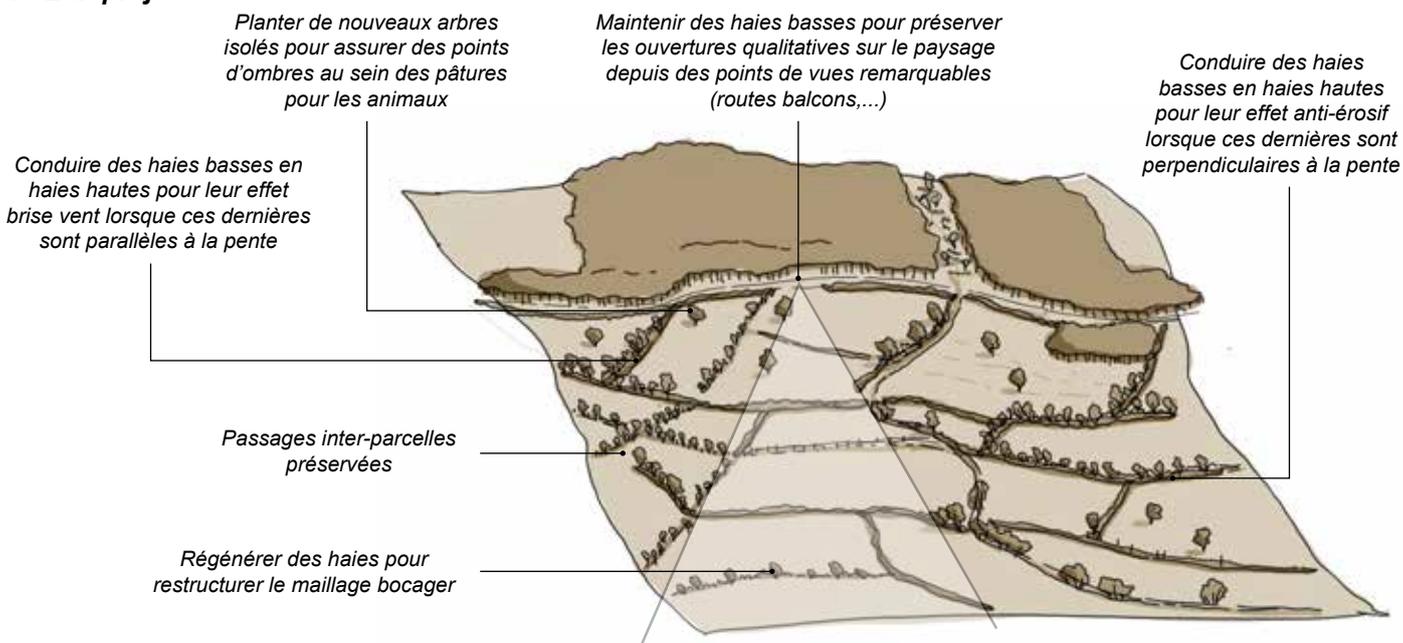


PRINCIPE DE RÉAGENCEMENT DE STRUCTURES BOCAGÈRES

0 - Etat initial



1 - Etat projeté





ESSENCES DE HAIES À PRIVILÉGIER SUR SOLS ACIDES

Strate arborée



© vberk.fr

Castanea sativa
Châtaigner



©pepiniere-comestible.fr

Quercus petraea
Chêne sessile



© J-C Vuilleumier

Prunus avium
Merisier



© quelle-est-cette-fleur.com

Fraxinus excelsior
Frêne commun

Strate arbustive



© mapepiniere.fr

Carpinus betulus
Charme



© herbea.org

Corylus avellana
Noisetier



© mapetiteserre.fr

Crataegus laevigata
Aubépine



© mnhn.fr

Ilex aquifolium
Houx



© francebleu.fr

Prunus spinosa
Prunellier

PALETTE DE CLÔTURES ET PROTECTIONS À PRIVILÉGIER

Clôtures à privilégier



© Fabriques, Territoires & Paysages

Piquets bois et fils galvanisés



© Fabriques, Territoires & Paysages

Piquet bois avec simple fil galvanisé



© Fabriques, Territoires & Paysages

Grillage à mouton



© Fabriques, Territoires & Paysages

Bardage bois adapté pour les parcelles maraîchères

Incompatible



© agrifournitures.fr

Poteau amovible en plastique blanc

Protection pied arbre



© Fabriques, Territoires & Paysages

Gaine de protection en matière organique



© oddprod.com

Gaine de protection en chanvre



© Fabriques, Territoires & Paysages

Gaine de protection en bambou refendu tressé

Ceintures de tuteurage biodégradables



© filoché-et-ficelle.fr

Bande de jute



© edppiveteau.fr

Corde en fibre de coco



PRINCIPES DE TAILLE DES HAIES HAUTES : BOUCHURES

- Privilégier les tailles entre le 15 septembre et le 15 mars pour préserver la faune et le cycle des végétaux
- Éviter de raboter les haies à moins de 1,5m de large
- Encourager la croissance des haies en hauteur en évitant leur étiage (taille sommitale) sauf lors de la conduite en têtard
- Limiter la taille de la haie à 3m minimum et 4,5m maximum de haut (hors arbres de haut jet)
- Privilégier l'utilisation d'un lamier à couteaux ou dans un deuxième choix d'un rotor à marteaux très bien aiguisé pour les tailles annuelles
- Privilégier le lamier à scies pour un entretien tous les 5 ans des haies (nécessite un broyage ou la récolte des bois)



Un potentiel pour les rémanents !

Les haies hautes ont un très bon potentiel de production de paillage pour des stabulations. 1 tonne de plaquette bocagère peut remplacer 1,3 tonne de paille.



L'outil du Plan de Gestion du Bocage (PGB)

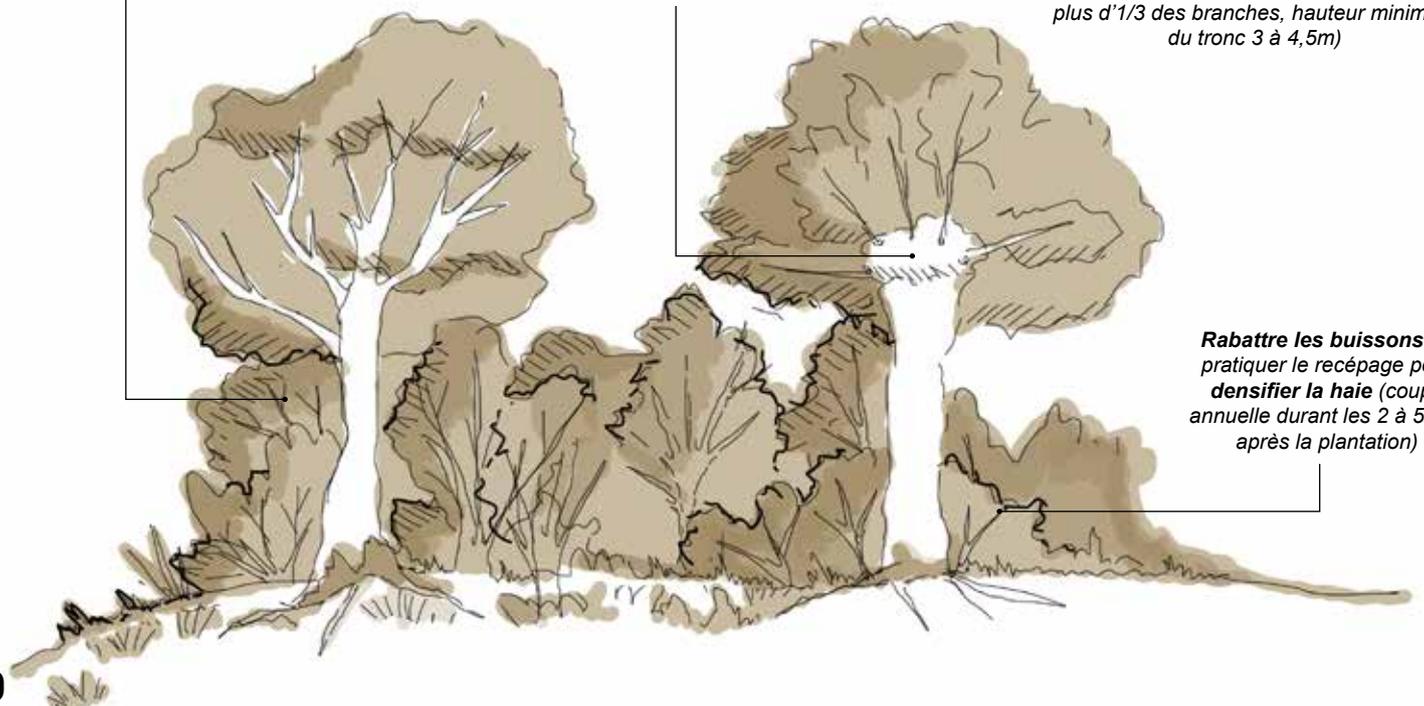
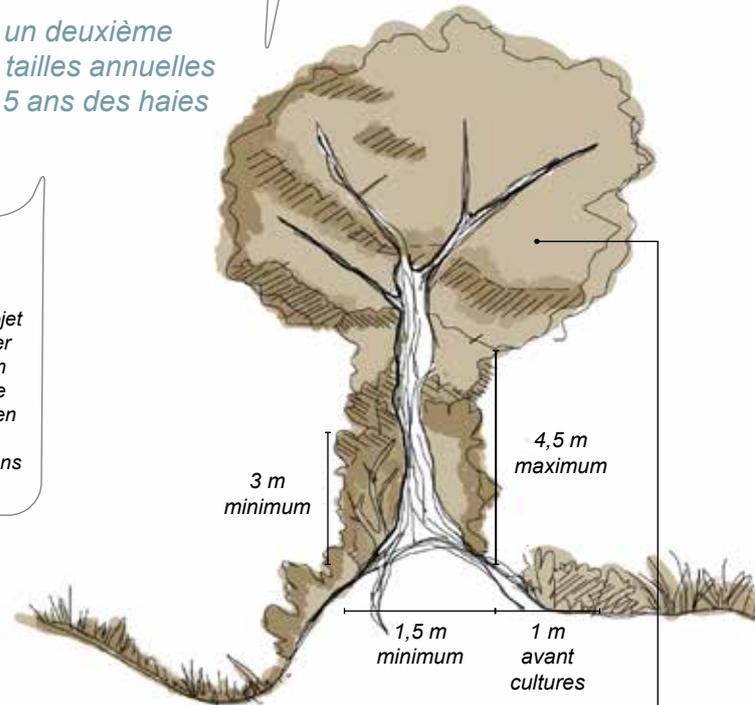
Le PGB aide à la mise en place d'une gestion des haies à l'échelle d'une ferme ou plus largement (d'une commune par exemple dans le cas d'un projet de chaufferie bois...). Il identifie, par un état des lieux, les travaux à réaliser et les urgences d'interventions, fait des propositions d'amélioration et enfin estime le potentiel de production de bois et ses valorisations possibles. De cette première étape, s'ensuit des orientations afin de planifier les travaux en favorisant des techniques de gestion pérenne du bocage. Cette démarche apporte plus d'assurance aux éleveurs face aux interventions qu'ils engagent sur les haies de leur exploitation.

Recéper les arbres intermédiaires pour former des cépées intéressantes pour le bois de chauffage et pour la densité de la haie (une seule fois 2 à 5 ans après la plantation - coupe au ras du sol)

Créer des arbres têtards pour former des arbres intéressants pour le bois de chauffage, la biodiversité et l'identité paysagère (coupe nette de l'arbre en biseau à la hauteur voulue de 1 à 2,5 m, 5 ans plus tard bûchage des rejets)

Former des arbres de haut jet pour produire du bois d'œuvre. Former des troncs hauts permettant le passage des engins agricoles (repérage et coupe des rameaux vigoureux pouvant concurrencer l'axe de l'arbre penser à ne jamais couper plus d'1/3 des branches, hauteur minimale du tronc 3 à 4,5m)

Rabattre les buissons ou pratiquer le recépage pour densifier la haie (coupe annuelle durant les 2 à 5 ans après la plantation)





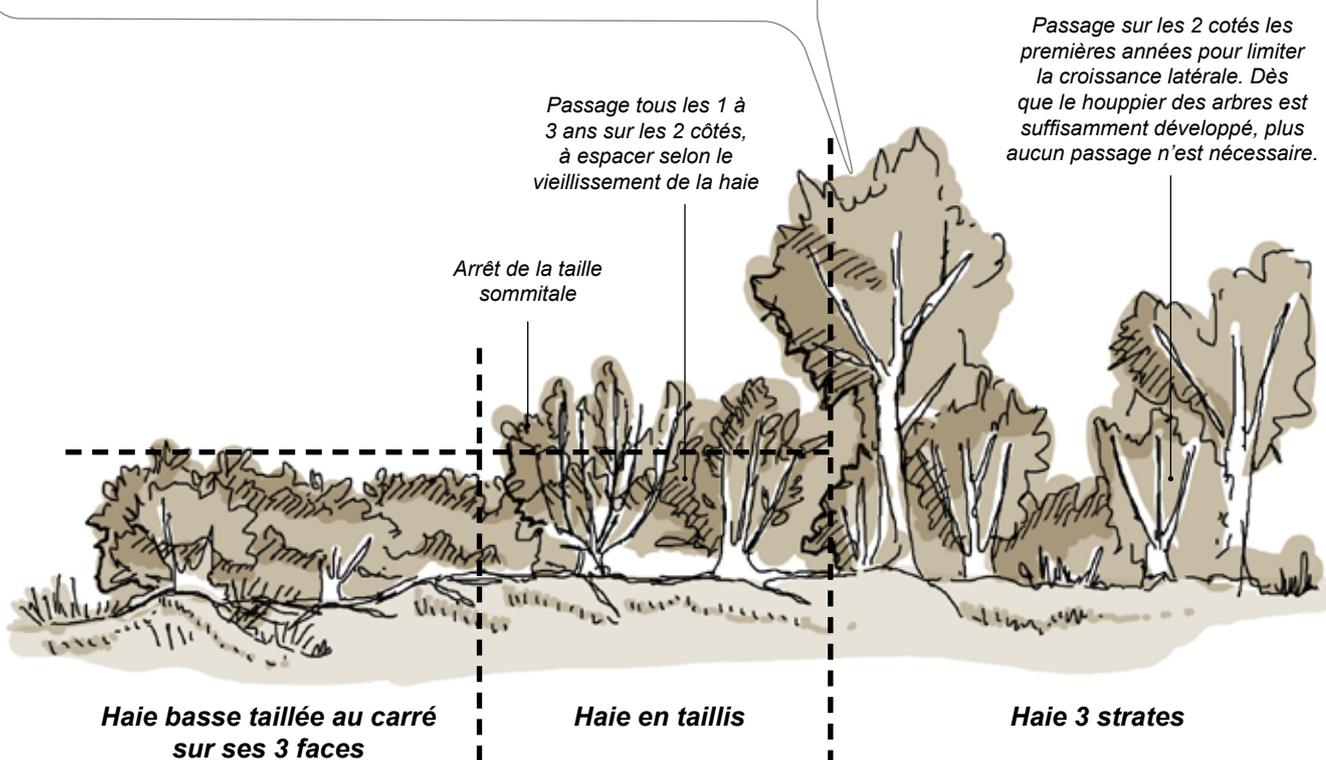
PRINCIPES POUR LA CONDUITE D'UNE HAIE BASSE EN HAIE HAUTE

- Favoriser la densification et l'évolution des haies basses en haies hautes pour limiter l'érosion des sols, faciliter le stockage de l'eau, produire une ressource complémentaire (bois de chauffage/ bois d'œuvre/ plaquettes pour litière et paillage), apporter de l'ombrage au sein des pâtures, réhabiliter leur rôle de corridor écologique...
- Veiller à prendre en considération la situation de la haie pour ne pas obstruer de point de vue remarquable. En conséquence, choisir le bon mode de conduite de la haie en terme de hauteurs (taillis, ...), privilégier les points bas et les haies en rupture de pente, éviter les haies en situation de balcon
- Encourager la croissance des haies en hauteur en évitant leur étêtage (taille sommitale) qui fragilise les végétaux ligneux
- Limiter la taille de la haie à 3m minimum et 4,5m maximum de haut (hors arbres de haut jet)
- S'assurer que les essences arbustives (voire les arbres type frêne ou érable) sont encore présentes. On peut être amené à enrichir ou à recéper la haie
- Prendre en compte la gêne aux cultures (et production de foin) de la haie à laisser monter



Les nombreux atouts et services éco-systémiques rendus par la conduite d'une haie basse en haie haute :

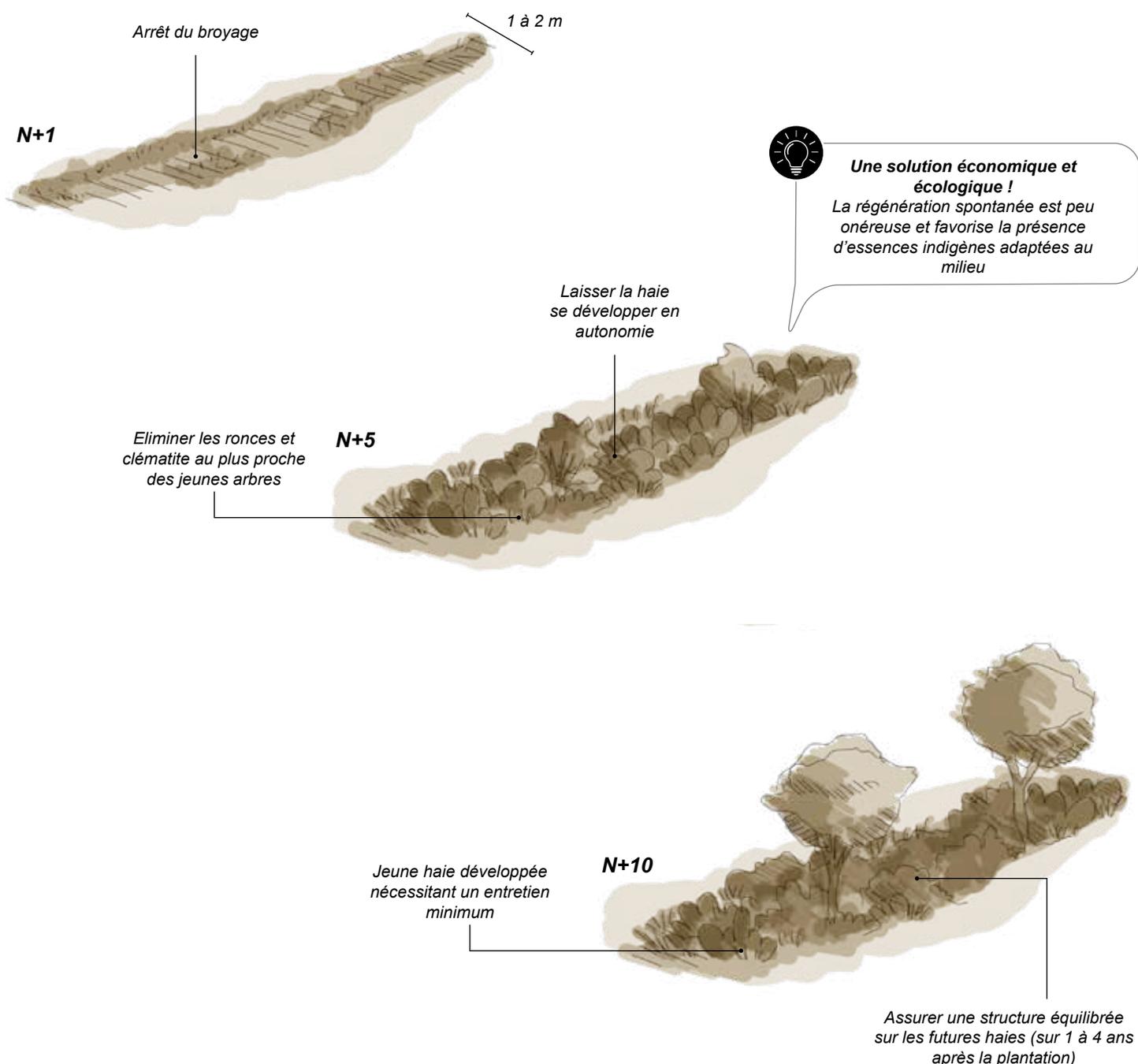
- assurer la **pérennité de la haie** en favorisant le développement des ligneux et des semis naturels
- améliorer la **qualité de l'habitat de nombreuses espèces animales** : gibier, espèces protégées (nidification, alimentation)
- **protéger le bétail et les prairies** (le piétinement des bovins est concentré au pied de la haie par mauvais temps)
- **augmenter la part de bois de chauffage utilisable**





PRINCIPES POUR LA CRÉATION D'UNE HAIE PAR RÉGÉNÉRATION SPONTANÉE

- Favoriser un site où les végétaux ligneux sont déjà implantés mais régulièrement broyés, le système racinaire étant déjà en place. (talus de bord de route, haies basses en place,...)
- Choisir une bande de 1,5 à 2m de large
- Arrêter le broyage de cet espace
- Laisser apparaître spontanément les différents végétaux
- Veiller à ce que les ronces et les clématites ne fassent pas trop concurrence sur le milieu en éclaircissant manuellement les deux premières années.
- Choisir les végétaux à conserver, densifier les zones de trouées et entretenir comme une haie ordinaire





RÉFÉRENCES INSPIRANTES



© <https://www.parcumorvan.org/le-parc-en-actions/paysages/les-grands-sites-de-france/mont-beuvray-bibracte/>

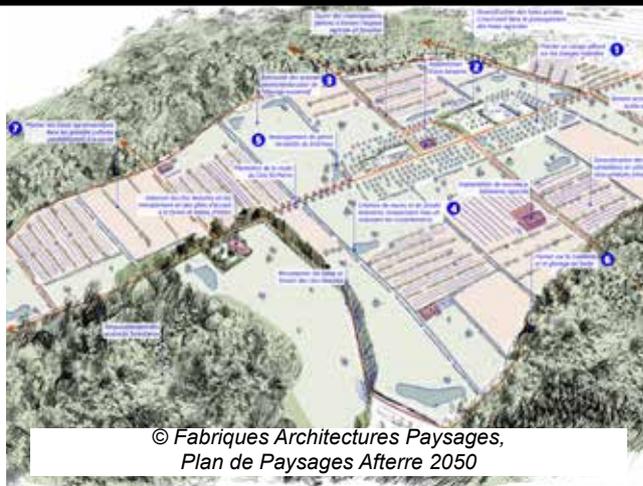
Un exemple d'utilisation des plaquettes bocagères en paillage alternatif (58)

La plupart des agriculteurs du grand site de France Bibracte Mont-Beuvray sont dépendants de l'extérieur pour la paille nécessaire au paillage des stabulations. Afin de réduire cette dépendance à la paille, et les charges d'exploitations qui y sont liées, une analyse exhaustive des linéaires de haies présents sur le parcellaire de certaines exploitations volontaires a été réalisé durant l'été 2017 afin de déterminer le volume mobilisable en adéquation avec les besoins de l'exploitant. Ce paillage alternatif s'appuie sur l'expérience concluante menée depuis plusieurs années par le Gaec d'Azy (58), grâce à un partenariat et une animation par les Chambres d'agriculture de la Nièvre et de la Saône-et-Loire.

Un projet paysager en faveur du «haie-énergie», Maulévrier-Sainte-Gertrude (76)

La Commune de Maulévrier-Sainte-Gertrude, accompagné par le PNR des Boucles de Seine Normande a lancé un Plan de Paysage AFTERRÉ 2050.

Le projet paysager décline un plan d'action qui vise favoriser le déploiement d'une filière haie-énergie sur la commune, mettant en réseau agriculteurs, habitants et collectivité au travers d'une chaufferie communale et d'un réseau de chaleur.



© Fabriques Architectures Paysages,
Plan de Paysages Afterre 2050



© Fabriques Architectures Paysages

Les pléchie, haies morvanelles typiques !

Chaque année, pendant une semaine, le Parc naturel régional du Morvan invite les acteurs du territoire et curieux à plessier, ou en morvandiau, piècher ou plècher. Oubliée avec le temps, cette technique traditionnelle de tressage des haies vives se lit encore dans les bocages du Morvan.

Les agriculteurs et habitants l'ont abandonné faute de temps et de savoir. Pratiqué sur une haie vive de noisetiers, charmes, prunelliers ou hêtres, le plessage consiste à coucher les arbustes que l'on incise au pied et à les entrelacer entre des pieux.



FICHE 5 : PRÉSERVER LES MILIEUX HUMIDES ET LA RIPISYLVE (FORÊT RIVERAINE)

TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION, GESTION COURANTE

- *Le prélèvement d'eau de rivière pour des usages agricoles aux points de pompage existants*
- *L'entretien des arbres de la ripisylve, élagage, récolte des arbres conduits en têtards, coupes d'arbres présentant des dangers pour la sécurité des personnes*
- *La protection des berges par la mise en place de clôtures à bétail (piquet bois + fil acier)*
- *La création d'une ripisylve par ensemencement naturel ou boutures*
- *Le recépage de la ripisylve et de ses arbres*

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- *L'abattage ou le recépage d'un linéaire de ripisylve à partir de 5 individus arborés (une cépée = un individu)*
- *La plantation de nouveaux arbres au sein de la ripisylve (toutes essences confondues et dimension du sujet hormis les boutures)*
- *L'aménagement de point d'abreuvement pour le bétail*
- *La création d'un point de pompage d'eau*
- *La plupart des travaux sur les berges ou dans le lit du cours d'eau :*
 - *Création d'un obstacle à la continuité écologique : barrage, pose de clôtures en travers du lit...*
 - *Aménagement de passage à gué ou de passerelle pour le bétail au dessus d'un cours d'eau*
 - *Modification du profil en travers ou en long : curage, retalutage des berges....*
 - *Modification de la luminosité du cours d'eau : mise en place d'un passage busé...*
 - *Consolidation ou protection de berges : enrochement, plessis, palplanches...*
 - *Modification ou déviation d'un cours d'eau ou création d'un bief*

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :

article L. 215-2 du code de l'environnement :

Dans le Morvan, les cours d'eau sont non domaniaux : chaque propriétaire possède la berge et le lit du cours d'eau jusqu'à sa moitié. L'eau et les poissons qui circulent font par contre partie du « bien commun de la nation »

*Pour tous travaux touchant les berges ou le lit du cours d'eau, solliciter l'avis des services de la **Police de l'Eau**, en contactant la **Direction Départementale des Territoires de votre département**. Un défaut de déclaration est passible d'amende (Tribunal de Police). Un défaut d'autorisation est un délit et relève du Tribunal Correctionnel.*





TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

- *Il est incompatible de traiter chimiquement la bande végétalisée en bord de cours d'eau, sur une largeur de 5 m de part et d'autre.*
- *La destruction de la ripisylve et arrachage des souches*
- *La destruction de zones humides très nombreuses à proximité des cours d'eau*
- *La reprise de berge et/ou travaux de consolidation avec des matériaux extérieurs*
- *Le dépôt d'ordures et/ou de déblais, gravats dans les cours d'eau ou sur leurs berges*
- *La pollution de la ressource hydrique, des ruisseaux et des rivières*
- *Le nettoyage d'engins agricoles dans le lit d'un cours d'eau y compris des cuves de produits phytosanitaires ou amendements, même d'origine biologique*
- *La plantation d'espèces invasives comme la renouée du Japon, le bambou, l'impatience de l'Himalaya, l'arbre à papillons...*

POUR ALLER PLUS LOIN

PRINCIPES POUR LA CRÉATION ET RECÉPAGE D'UNE RIPISYLVE

- *Privilégier le recépage durant la période de repos végétatif d'octobre à janvier (hormis pour la récolte de fourrage sur les arbres têtards)*
- *Privilégier le recépage d'arbres tous les 4 à 5 ans afin de pouvoir bénéficier de bois valorisable (hormis pour les arbres têtards et la récolte de fourrage ou d'osier)*
- *Planter et bouturer des essences pour assurer la reconstitution de la ripisylve en prélevant des essences choisies dans la ripisylve, les haies et les bosquets proches du ruisseau, avec l'accord du propriétaire. Si on doit acheter des plants, il faut impérativement sélectionner des essences locales adaptées au sol et au climat.*
- *Opter pour une coupe à rez-de-terre afin de protéger la souche des crues. Ceci est essentiel à la stabilité de la souche, donc des berges et permet d'assurer l'avenir de la cépée.*
- *Ne jamais dessoucher : même en cas de recépage, conserver la souche qui maintient la berge par son système racinaire.*
- *Privilégier un recépage d'un arbre sur 3 ou d'un arbre sur 4 afin de préserver de grands individus qui protègent le cours d'eau du soleil l'été*
- *Proscrire le recépage de l'ensemble des arbres d'une ripisylve sur un linéaire important*
- *Effectuer un mode de gestion raisonné de la végétation rivulaire (ripisylve) : éclaircissement de la ripisylve quand il y en a besoin (arbres vieillissants qui arrivent à maturité) pour laisser reprendre de jeunes cépées.*
- *Veiller à la présence de plusieurs générations d'arbres et diversifier les strates pour pérenniser la stabilité des berges. Les interventions doivent être espacées dans le temps : cela ne nuit pas à la productivité et permet de limiter les perturbations du milieu.*
- *Ne pas couper à blanc, ni broyer la ripisylve ces opérations détruisent toute zone d'abri pour la faune et participent à l'eutrophisation du milieu.*
- *Si tous les arbres sont mûrs, on coupe d'un côté pour exploiter l'autre quelques années plus tard. Lors d'un abattage, éviter de faire tomber les arbres dans le cours d'eau (risque de dégradation de la berge et du lit, turbidité modifiée), éviter les autres arbres : risque de blessures, abattre raz-de-terre : laisser une souche plane la plus rase possible.*
- *En cas de débardage en bord de cours d'eau, éviter autant que possible le passage dans le ruisseau. S'il est nécessaire et répété, employer les kits de franchissement afin de préserver le lit et le débit du cours d'eau*



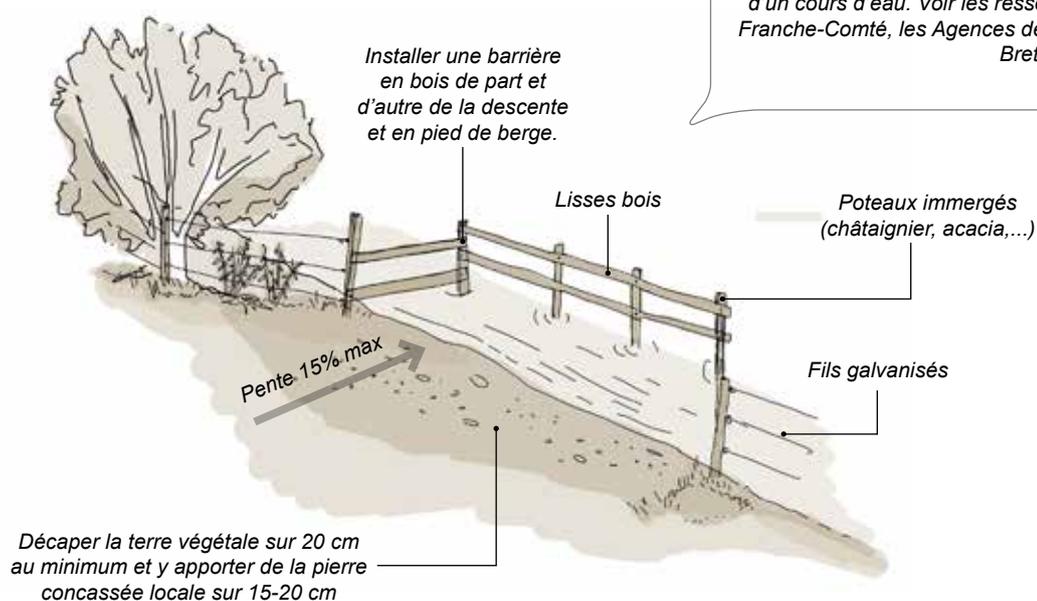
05. PRÉSERVER LES MILIEUX HUMIDES ET LA RIPISYLVE

PRINCIPES DE MISE EN PLACE DE POINT D'ABREUVEMENT POUR LES ANIMAUX AU BORD D'UN COURS D'EAU

- S'appuyer sur la topographie et le relief des sites pour réfléchir aux modes d'abreuvement des troupeaux (abreuvement par accès direct au cours d'eau, apport d'eau par systèmes gravitaires)
- Réfléchir aux modes de franchissement des cours d'eau par le bétail pour préserver leur qualité.
- Contrôler les points d'accès aux ruisseaux par les animaux pour éviter l'érosion des berges et l'abrutissement de la ripisylve : création de descentes aménagées pour des lots de petites tailles (20 animaux max, installations de clôtures le long du cours d'eau pour éloigner le bétail). Les animaux doivent avoir accès à l'eau quel que soit le débit du ruisseau et l'aménagement doit être réalisé de façon à ne pas être dégradé par les crues et ne pas générer d'érosion de la berge.
- Privilégier une zone située entre deux arbres pour favoriser l'ombrage sur l'emplacement du point d'abreuvement, le maintien de la berge et la protection de l'ouvrage.
- Installer des points d'abreuvement déportés du ruisseau dans le cas de berges trop fragiles (pompe de prairie,...)
- Installer les clôtures à une distance adaptée à la typologie de la berge, de la taille du cours d'eau et de la parcelle attenante; Plus le cours d'eau est important et la berge dégradée, plus la clôture devra être posée loin pour en assurer la restauration.
- Dans le cas des ruisseaux intra-parcelle, prévoir le lieu d'abreuvement au niveau d'un passage à gué. Lorsque cela n'est pas possible, il conviendra d'aménager un accès à l'eau.
- Les points d'abreuvement (hors accès direct à un cours d'eau) doivent être situés sur des terrains bien drainés, légèrement surélevés et bien stabilisés

OUTILS À MOBILISER !

Des aides au financement peuvent accompagner tout aménagement lié à la restauration des berges et de la ripisylve d'un cours d'eau. Voir les ressources de la Région Bourgogne-Franche-Comté, les Agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne.





05. PRÉSERVER LES MILIEUX HUMIDES ET LA RIPISYLVE

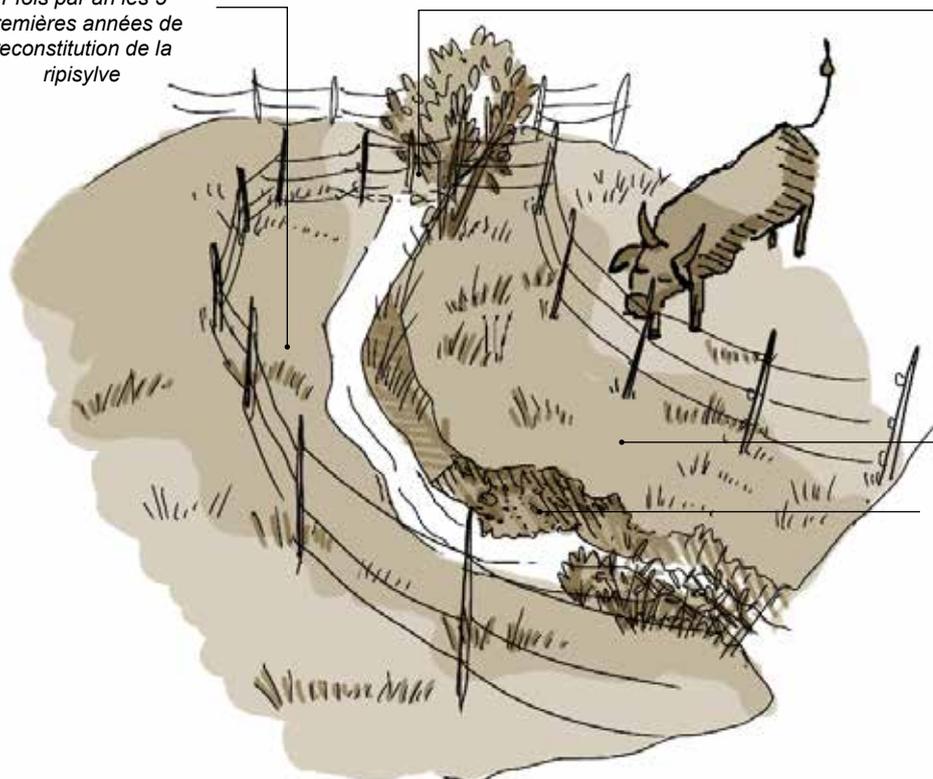
PRINCIPE DE PROTECTION D'UNE BERGE CONTRE LE PIÉTINEMENT DU BÉTAIL

Faucher les berges
1 fois par an les 5
premières années de
reconstitution de la
ripisylve

Installation d'un passage
à gué pour permettre le
franchissement du cours d'eau
et remplir le rôle de point
d'abreuvement

Mise à distance de la zone de
pâturage pour protéger les berges du
piétinement du bétail
(2 à 5 m)

Berge érodée par la
pression du bétail



ESSENCES DE RIPISYLVE À PRIVILÉGIER

Strate arborée



© lasauge.org
Salix alba
Saule blanc



© apiculture.net
Salix caprea
Saule marsault



© pepinieresdauguet.fr
Alnus glutinosa
Aulne glutineux



© quelle-est-cette-fleur.com
Fraxinus excelsior
Frêne commun



© HermannFalkner/sokol
Populus nigra
Peuplier noir



6

CONSTRUIRE UN BÂTIMENT AGRICOLE ADAPTÉ À SON ENVIRONNEMENT MONTAGNARD

TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION, GESTION COURANTE

- Travaux d'entretien du bâtiment existant sans modification de l'aspect extérieur de la construction.
- Travaux d'entretien et de ravalement des façades du bâtiment d'exploitation agricole existant sans modification de l'aspect extérieur de la construction.
- Travaux d'entretien des aménagements existants des abords sans modification de leur aspect (terrasses, murs, clôtures, etc).

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

DÉCLARATION PRÉALABLE

- Construction nouvelle ayant pour objet de créer une emprise au sol et une surface de plancher comprises entre 5 m² et 20 m².
- Travaux d'extension ou de surélévation ayant pour objet de créer une emprise au sol et une surface de plancher comprises entre 5 m² et 20 m².
- Création de serres et châssis dont la hauteur est inférieure à 4 m et la surface au sol inférieure ou égale à 2 000 m².
- Travaux d'entretien et de ravalement avec modification de l'aspect extérieur du bâtiment (couleurs des façades, changement des menuiseries extérieures, etc).
- Travaux modifiant ou supprimant un élément de construction identifié comme présentant un intérêt patrimonial ou paysager.
- Aménagements entraînant un changement de destination, lorsque celui-ci ne s'accompagne pas de travaux ayant pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment.
- Aménagements des abords du (des) bâtiment(s) (terrasses, murs, clôtures, terrassements, stationnement, etc).
- Murs, quelle que soit la hauteur.
- Plate-formes nécessaires à l'activité agricole.

	SURFACE	HAUTEUR
Construction nouvelle	entre 5 et 20 m ²	x
Extension / Surélévation	entre 5 et 20 m ²	x
Création de serres	Inférieure ou égale à 2000 m ²	4 m

PERMIS D'AMÉNAGER

- L'installation d'une serre ou toute autre structure permanente sur une parcelle.
- La mise en place d'un accueil permanent à la ferme entraînant une modification de l'existant (construction de bâti, préau, parking...).
- Plate-formes nécessaires à l'activité agricole.



06. CONSTRUIRE UN BÂTIMENT AGRICOLE ADAPTÉ À SON ENVIRONNEMENT MONTAGNARD

PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTORISATION MINISTÉRIELLE

- Construction d'un nouveau bâtiment dont l'emprise au sol ou la surface de plancher est supérieure à 20 m².
- Réalisation de travaux d'extension ou de surélévation sur un bâtiment agricole existant dont l'emprise au sol ou la surface de plancher est supérieure à 20 m².
- Construction d'une hauteur supérieure à 12 m.
- Création de serres et châssis dont la hauteur est supérieure à 4 m et la surface au sol supérieure à 2 000 m².
- Modification du volume du bâtiment et percement ou agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur.
- Aménagements soumis à autorisation d'urbanisme entraînant un changement de destination d'un bâtiment existant (caveau de dégustation, boutique de vente directe, hébergement, etc), lorsque ce changement s'accompagne de travaux ayant pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment.

	SURFACE	HAUTEUR
Construction bâti	Supérieure à 20 m ²	x
Extension / Surélévation	Supérieure à 20 m ²	x
Construction	x	Supérieure à 12 m
Création de serres	Supérieure à 2000 m ²	Supérieure à 4 m

PERMIS DE DÉMOLIR

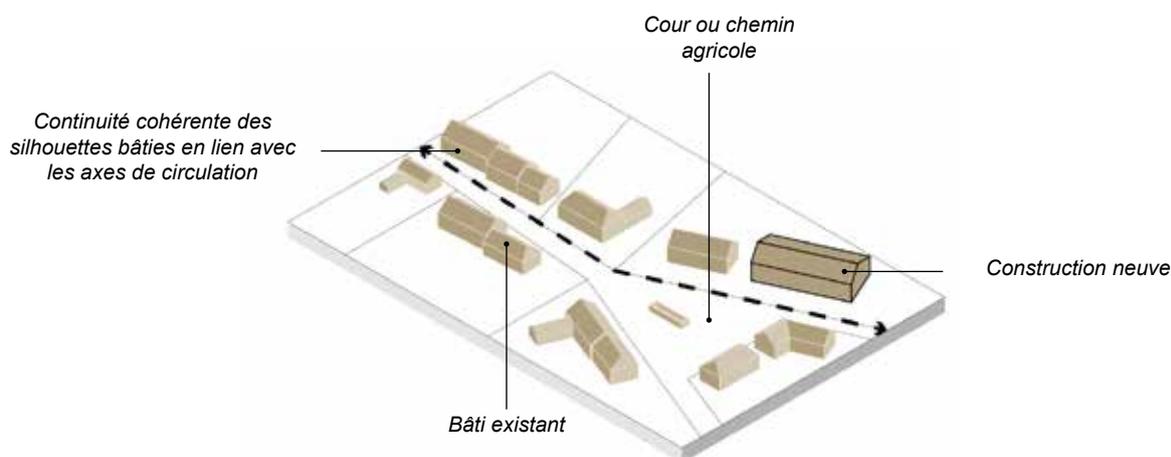
- Démolition d'un bâtiment existant.



RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

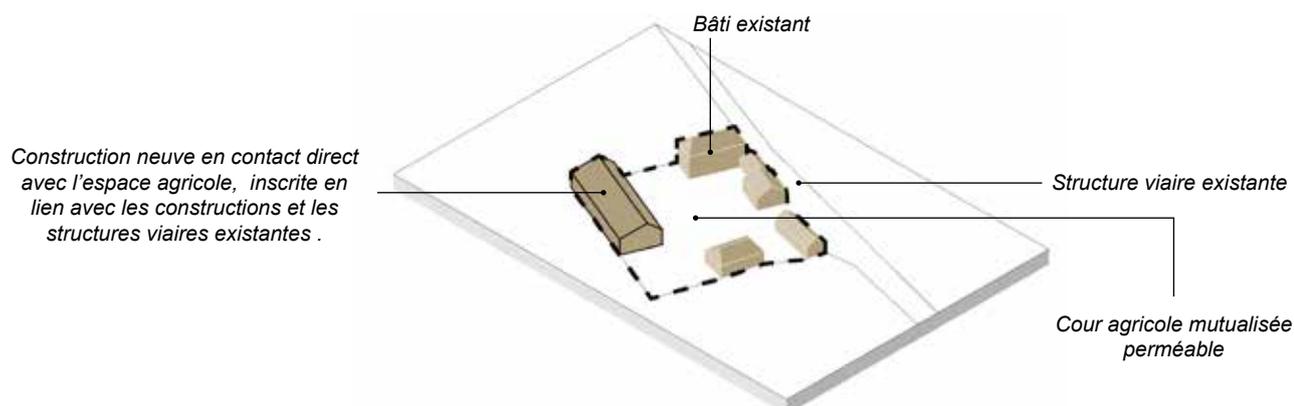
PRINCIPES D'IMPLANTATION DANS LE CAS D'UNE CONSTRUCTION NEUVE OU D'UNE EXTENSION/SURÉLÉVATION PRENANT PLACE AU SEIN OU EN FRANGE D'UN HAMEAU :

- S'inscrire dans la continuité de la trame villageoise, et s'inspirer des volumes et formes du bâti existant pour assurer une continuité cohérente des silhouettes bâties.
- Penser l'extension bâtie en cohérence avec le bâtiment existant auquel il se rattache.
- Veiller à ce que les bâtiments d'exploitations récents et anciens forment une composition d'espace intéressante, de type « cour » ou « chemin agricole » bordé par les éléments bâtis, composition urbaine régulièrement présente sur le territoire.



PRINCIPES D'IMPLANTATION DANS LE CAS D'UNE CONSTRUCTION NEUVE AU SEIN D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE PRÉ-EXISTANTE INSTALLÉE À PROXIMITÉ IMMÉDIATE DES TERRAINS DE CULTURE OU DE PÂTURE, EN DISCONTINUITÉ DES HAMEAUX :

- Privilégier une implantation à proximité immédiate des constructions pré-existantes afin de limiter l'impact sur les paysages, et la dispersion des éléments bâtis au sein des paysages agricoles.
- S'inscrire le plus possible en lien avec les structures viaires et bâties existantes.
- Veiller à construire de nouveaux bâtiments en adéquation avec les besoins réels et en proposant un plan général montrant les usages des bâtiments existants, pour limiter la taille des constructions à créer et porter des réflexions.



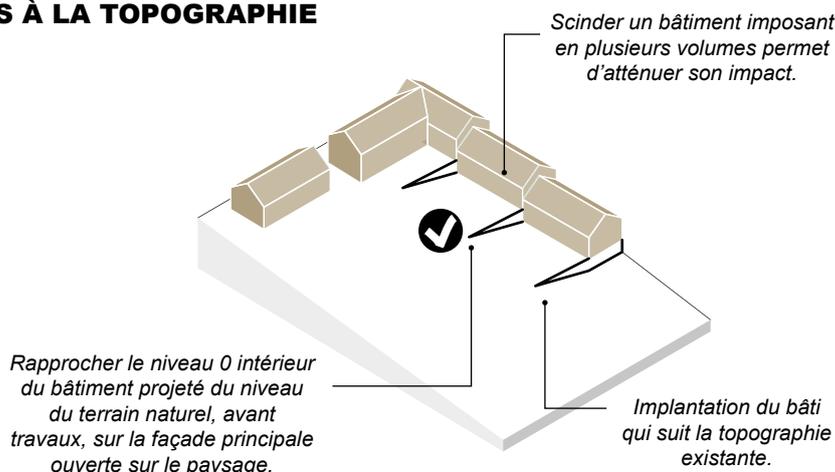
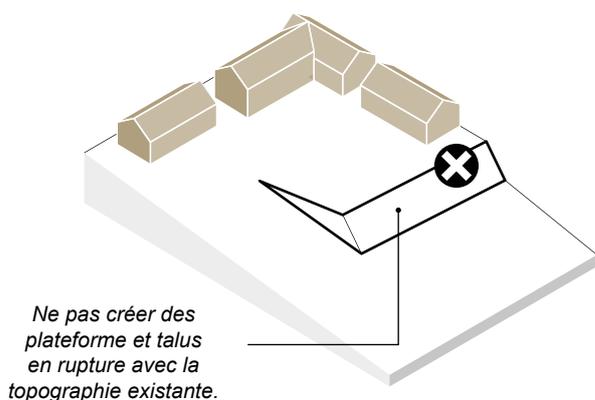


06. CONSTRUIRE UN BÂTIMENT AGRICOLE ADAPTÉ À SON ENVIRONNEMENT MONTAGNARD

LOGIQUE PAYSAGÈRE ET RAPPORT ENTRE LE BÂTI ET LE SITE

- Privilégier un bâtiment au volume simple et épuré, en dialogue avec les composantes du site (cours d'eau, topographie, haie, chemin, etc), dont la volumétrie reste en cohérence avec la silhouette des trames bâties.
- Pour les installations de grandes dimensions, fractionner en plusieurs bâtis épurés, dès que l'usage le permet, pour favoriser l'intégration et faciliter les éventuelles évolutions ultérieures (dans l'esprit des silhouettes des hameaux et bourgs).
- S'inspirer des constructions vernaculaires et/ou agricoles courantes environnantes, et construire dans la continuité de ces volumes.
- La direction du faitage des nouveaux bâtiments, parallèle ou perpendiculaire aux bâtiments existants, permet une continuité entre eux.
- Si la construction du bâti dans la pente s'avère nécessaire, privilégier une inscription du bâti en articulant programme intérieur, pente naturelle du site, aménagements extérieurs et bâtiments environnants.
- Hiérarchiser les espaces extérieurs pour créer des cours de ferme contemporaines.
- Limiter les aires de stationnement, de manoeuvre et de circulation, les concentrer sur le moins de fronts du bâtiment, avec au moins une face non accessible.

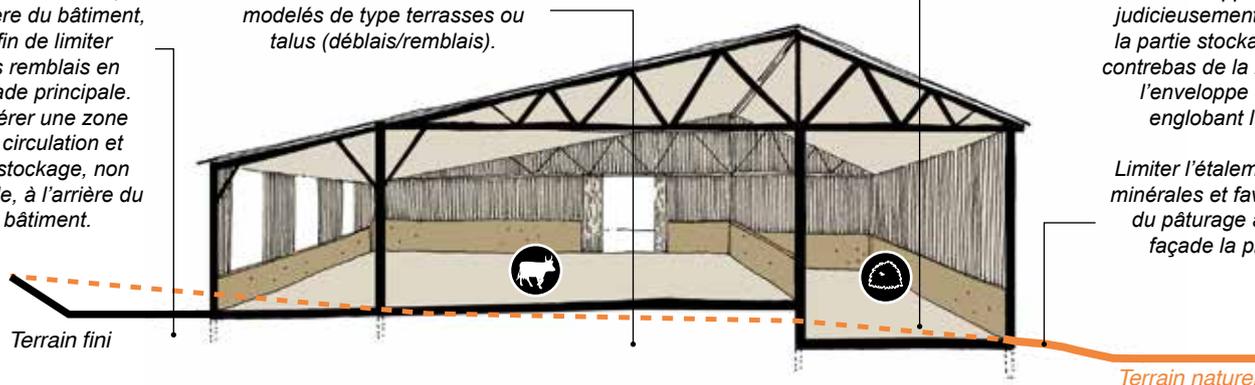
PRINCIPES D'IMPLANTATION RELATIFS À LA TOPOGRAPHIE



LOGIQUE FONCTIONNELLE ET TOPOGRAPHIE

Aménager les talus en terrasse, à l'arrière du bâtiment, afin de limiter les remblais en façade principale. Libérer une zone de circulation et de stockage, non visible, à l'arrière du bâtiment.

Respecter la topographie du terrain en réduisant les modelés de type terrasses ou talus (déblais/remblais).



Un site d'implantation présentant un dénivelé peut devenir le support d'un bâtiment judicieusement organisé : ici, la partie stockage se situe en contrebas de la zone d'élevage, l'enveloppe du bâtiment englobant l'ensemble.

Limiter l'étalement des zones minérales et favoriser l'arrivée du pâturage au pied de la façade la plus en vue.



PALETTE DE MATÉRIAUX

Couverture bâti agricole traditionnel à privilégier



Tuiles mécanique : plate à emboîtement



Ardoise naturelle



Tavaillon



Chaume de seigle

Incompatible



Tuiles de couleur bigarré (style néo-provençale...)

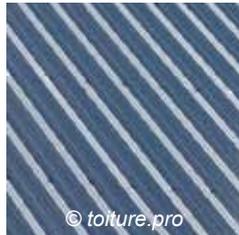
Couverture bâti agricole contemporain à privilégier



Zinc



Bac acier imitation zinc (joints debout)



Bac acier profilé



Plaque de polycarbonate profilée

Incompatible



Bac acier / fibre ciment teinte vives

Façade bâti agricole traditionnel à privilégier



Moellon en pierre sans enduit



Enduit à pierre vue réalisé au mortier de chaux



Enduit à joints grossiers réalisé au mortier de chaux



Enduit couvrant réalisé au mortier de chaux

Incompatible



Crépis colorés, imitations pierre, parpaings non enduit

Façade bâti agricole contemporain à privilégier



Zinc



Bardage bois avec couvre joint



Bardage bois à claire voie ou ganivelles et polycarbonate



Bac acier

Incompatible



Rondins, fibre ciment, bac acier teinte vives

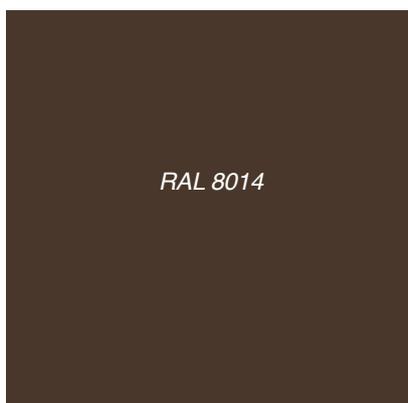
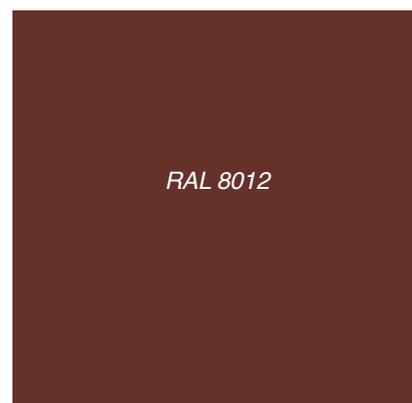
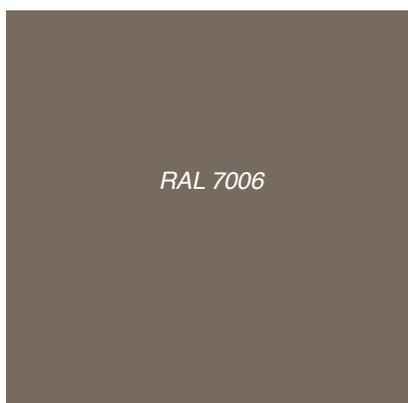
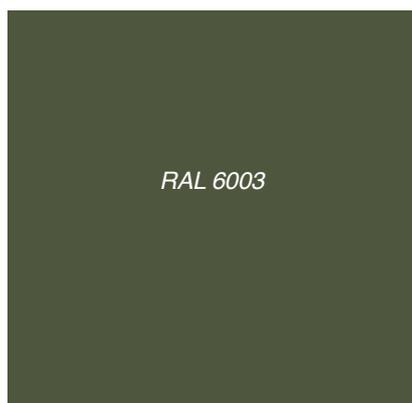


06. CONSTRUIRE UN BÂTIMENT AGRICOLE ADAPTÉ À SON ENVIRONNEMENT MONTAGNARD

TEINTES ET COULEURS À PRIVILÉGIER

- *Le bardage bois est préconisé.*
- *Pour les bardages métalliques en façades, privilégier les teintes suivantes : RAL 6003 Vert Olive, RAL 7006 Gris beige. RAL 7022 Gris terre d'ombre.*
- *Les translucides accompagnant le bardage devront être les moins opaques possible et de couleur identique au verre naturel.*
- *La couleur des éléments de structure métallique (poteaux, charpente) devra être en accord avec la teinte des façades (gris sombre).*
- *Les maçonneries devront être recouvertes d'un bardage, bois ou métal, à l'identique des autres façades ou enduites avec un enduit de teinte foncée en accord avec la teinte du bardage.*
- *Les toitures en plaques fibro-ciment ondulées seront de teinte noir graphite ou gris ombre, les toitures en bacs acier seront de teinte RAL 7022 Gris terre d'ombre.*
- *Les panneaux photovoltaïques ainsi que leur structure seront de teinte gris sombre.*
- *Tous les éléments de finition de la couverture (faîtages, rives) homogènes et de même couleur que celle de la couverture.*

Palette de couleurs à privilégier



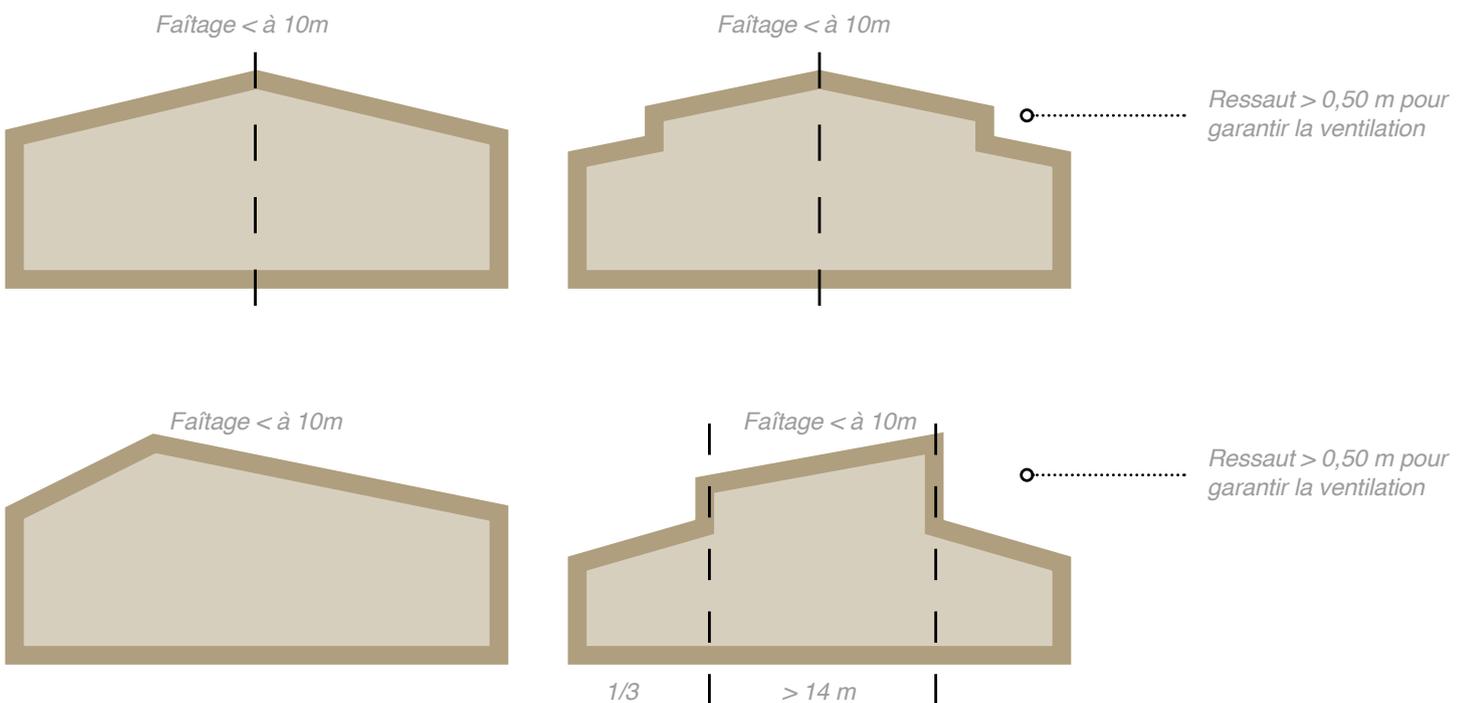


POUR ALLER PLUS LOIN

PRINCIPES DE PROPORTIONS ET VOLUMÉTRIES POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

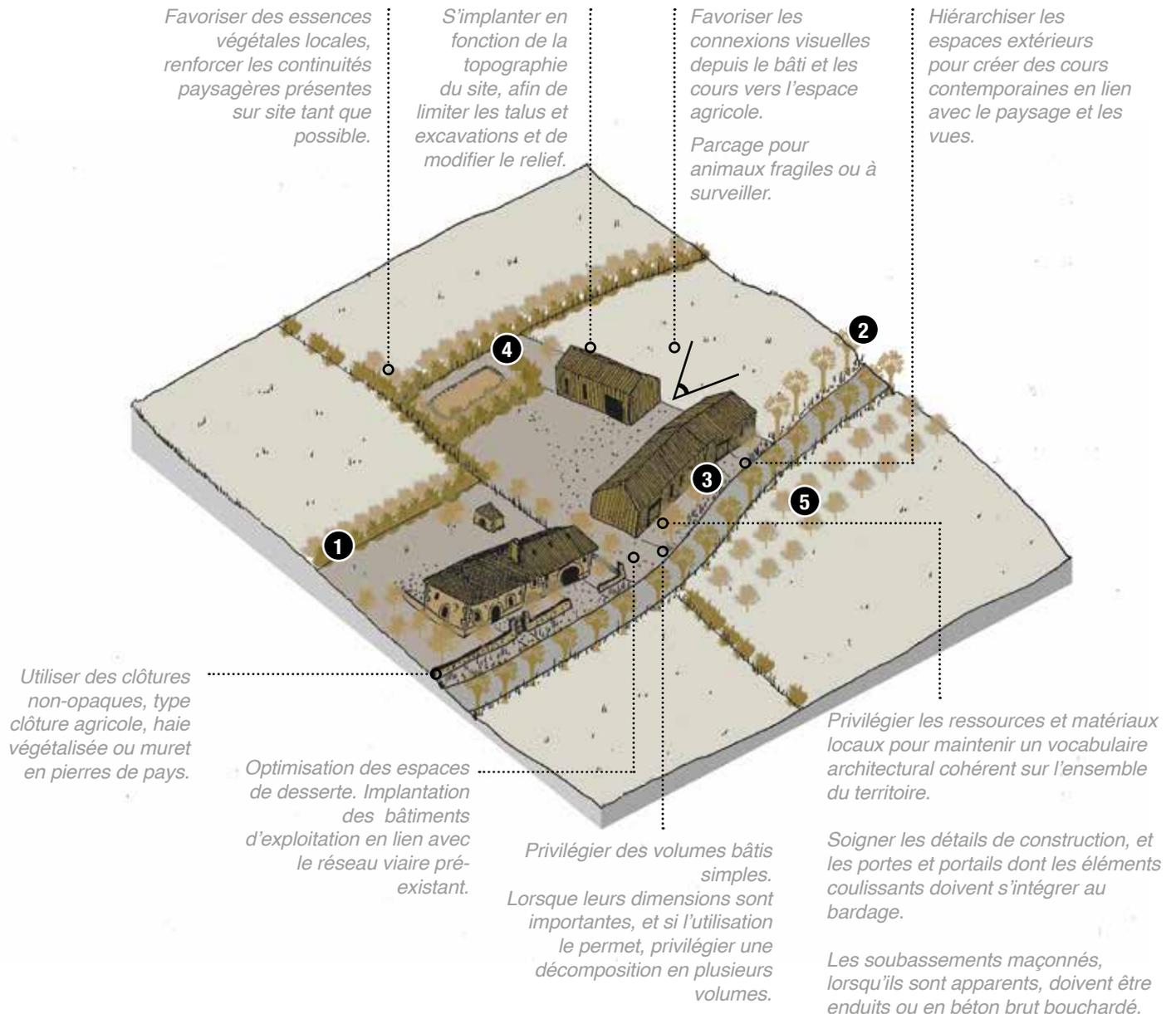
- *Limiter l'impact des volumes de stabulation ou de stockage, en rupture totale avec les volumétries traditionnelles, est indispensable et doit conduire à une réflexion sur l'enveloppe bâtie.*
- *Réduire les longueurs de pans de toiture par des ressauts, aménagés au niveau de chaque pan de toiture, au-delà de 14 m de long, d'une hauteur supérieure à 50 cm (d'égout à solin) minimum, intégrés entre le volume principal et le ou les pans secondaires, soit au droit des égouts, soit au droit des faîtages.*
- *Favoriser la création de ventilations hautes pour une meilleure ambiance hygrométrique dans l'ensemble du bâtiment.*
- *Les nouvelles constructions présenteront des toitures à deux pans, symétriques ou asymétriques, avec le/les pan(s) secondaire(s), décalé(s) par rapport au pan principal.*

Les nouvelles constructions présenteront des toitures à deux pans, symétriques ou asymétriques





PRINCIPES D'IMPLANTATION EN DEHORS DES EMPRISES BÂTIES DES VILLAGES, D'UNE CONSTRUCTION AGRICOLE NOUVELLE AU SEIN D'UNE ENTITÉ AGRICOLE EXISTANTE



Concilier intégration paysagère du bâti et fonctionnalité des espaces agricoles :

- ❶ - Planter des haies brise-vent autour des bâtiments pour protéger contre le vent du nord et le vent d'ouest (pluie). Les prolonger sur les prés voisins, où sont régulièrement mis les animaux fragiles (veaux, vaches malades, ...) ou à surveiller (chaleurs). Le brise-vent apporte un bien être capital à ces animaux fragiles.
- ❷ - Planter des alignement d'arbres le long des voies d'accès pour intégrer le bâtiment au paysage local et pour guider le regard des visiteurs vers l'entrée de l'exploitation. L'alignement d'arbres permet aussi de mettre à l'ombre les voitures et tracteurs, et une ressource potentielle (têtards).
- ❸ - Planter des arbres fruitiers le long des bâtiments (face Sud) pour l'agrément et le confort d'été.
- ❹ - Planter une haie réductrice d'odeur autour des stockages de déjection, qui servira aussi à intégrer le stockage.
- ❺ - Habiller les espaces perdus en les plantant d'arbres afin de limiter leur entretien. Planter du fruitier ou de l'ornemental, pour dialoguer avec les franges nourricières traditionnelles.



RÉFÉRENCES INSPIRANTES



© Fabriques Architectures Paysages

Neuf bâtiments d'élevage, Bonneval sur Arc (73)

La commune de Bonneval sur Arc envisage la création d'une zone agricole pour 9 bâtiments d'élevage en bois local (bovins lait, bovins allaitants, ovins et caprins). Le site, à proximité du village, est soumis à des risques d'avalanches forts entraînant notamment la construction d'un merlon de protection participant à l'intégration paysagère du bâti tout en créant de la surface utilisable et productive en toiture. Les éléments bâtis s'organisent dessous sur deux niveaux principaux : un premier isolé composé des étables, bergeries, laiteries, fumières et bureaux ; un second niveau composé des granges et d'espaces de stockage de matériel.

Dispositif expérimental ovins et bovins, Laqueuille (63)

L'opération vient s'intégrer dans la continuité du renouveau du site. Le paysage environnant comporte de grandes étendues de prairies ponctuées de petits hameaux régulièrement constitués d'exploitations agricoles. Cette typologie a été reprise en assemblant les quatre bâtiments distincts pour les besoins expérimentaux. Ceux-ci s'intègrent dans la légère pente de la prairie existante afin de s'insérer au plus près du terrain naturel et ainsi créer de légers décalages animant cet ensemble. Ce jeu permet également de gérer au mieux la bonne ventilation des constructions et de réduire les formations de congères en période hivernale.



© Fabriques Architectures Paysages



© Fabriques Architectures Paysages

Hangar à fourrage, Saint-Marcel-de-Félines (42)

Le hangar à fourrage du château de Saint Marcel de Félines est construit à proximité d'une ferme équestre patrimoniale. A l'échelle du site, l'ensemble des circulations agricoles ont été organisées autour d'une cour contemporaine, pour limiter la consommation d'espaces agricoles et les circulations d'engins. Cette disposition permet surtout de créer une limite nette entre la construction et les parcelles agricoles proches et enclencher un rapport net au paysage. Avec son volume simple, son inscription sobre et en lien avec le bâti existant, cette construction rurale s'installe dans son site avec humilité et simplicité, et évoque la poésie des granges anciennes, leur transparence relative, leur présence sobre dans le paysage.



06. CONSTRUIRE UN BÂTIMENT AGRICOLE ADAPTÉ À SON ENVIRONNEMENT MONTAGNARD

Bâtiment de maraîchage, Fabriques Architectures Paysages. Neulise (42)

Ce bâtiment de maraîchage comprenant les locaux d'une exploitation agricole, un atelier, une salle de stockage et un espace de nettoyage des légumes. Des avancées de toitures généreuses viennent créer des auvents utiles au fonctionnement de l'exploitation, et une circulation couverte au devant de la façade principale, sous laquelle des plantes aromatiques pourront être plantés. Le projet est aussi pertinent de par sa vocation, puisqu'il s'agit d'une exploitation agricole qui sera rétrocédée à Terre de Liens, ayant pour visée de développer les circuits courts et l'approvisionnement des établissements collectifs voisins comme les maisons de retraites, et les écoles.



Hangar agricole en terre-paille, Bellastock GasnierEco Architecture. Piscop (95)

Située à Piscop, l'entreprise de maraîchage bio Récoltes & Semilles a fait appel à bellastock pour la construction des murs d'un hangar agricole qui servira au stockage des légumes produits sur le site. Bellastock est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'architecture proposant des alternatives au méthode de construction courante oeuvrant à la fabrique de territoire plus durable. Ce projet a été conçu dans un processus participatif avec l'agence d'architecture Gasnier eco. Les murs ont été monté en paille et terre à l'intérieur d'un hangar existant. Ce projet frugal montre qu'il est possible de construire simplement et économiquement avec les ressources présentes immédiatement sur le site de construction.



7

FICHE 7 : RÉHABILITER UN BÂTI AGRICOLE TRADITIONNEL EN VOIE DE DIVERSIFICATION

TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION, GESTION COURANTE

- *Travaux à l'intérieur du bâtiment ne modifiant pas l'aspect extérieur du bâtiment.*
- *Travaux d'entretien extérieurs du bâtiment existant sans modification de l'aspect extérieur de la construction.*
- *Travaux d'entretien des aménagements existants des abords sans modification de leur aspect.*

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- *Travaux d'entretien du bâtiment existant et de ravalement des façades modifiant l'aspect extérieur de la construction (reprises de façades dans le même matériau, peinture des volets, réparation descente eau pluviale...).*
- *Transformation d'une façade existante, changement de menuiserie ou réfection d'une toiture.*
- *Travaux d'aménagement des abords avec modification de leur aspect (terrasses, murs, clôtures, etc)*

TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

- *Les aménagements intégralement imperméabilisés et l'emploi de matériaux exogènes.*
- *Les réhabilitations en matériaux laissés nus destinés à être enduits.*
- *Les imitations de matériaux.*

POUR ALLER PLUS LOIN

MATÉRIAUX LOCAUX, APPAREILLAGES DES MURS, FAÇADES ET ENDUITS

- *Voir Carnet des espaces bâti, Fiche 4 : Réhabiliter, rénover un bâtiment existant à usage d'habitat.*

RÉNOVER UNE FERME MORVANDELLE TRADITIONNELLE POUR DIVERSIFIER SON ACTIVITÉ AGRICOLE

- *Privilégier, lorsque c'est possible, la concentration de la majorité des activités de la ferme sur un lieu unique. Cela permet de transmettre plus facilement l'image de la ferme, de simplifier les déplacements et la logistique du projet de diversification de la ferme.*
- *Opter pour un discours d'aménagement sobre, rural et local. Les visiteurs, consommateurs et potentiels clients sont à la recherche de l'identité paysagère propre au site classé, d'une authenticité qui fait la beauté du site. La difficulté d'accès, le caractère intimiste de l'exploitation, la simplicité de l'espace font partie intégrante d'une qualité paysagère propre au Morvan.*
- *Pour la création d'un lieu de vente, d'hébergements, privilégier l'utilisation de bâtis existants. En cas de construction neuve ou extension, choisir un langage simple et sobre, des matériaux locaux, des volumes familiers (Cf fiches espaces bâtis).*
- *Veiller à des emprises minimum des espaces de stationnements, privilégier une intégration de ces espaces au sein de la ferme, ne pas les percevoir comme une annexe, privilégier des*



07. RÉHABILITER UN BÂTI AGRICOLE TRADITIONNEL EN VOIE DE DIVERSIFICATION

matériaux perméables et sobres (concassé, graviers, sablé compacté...).

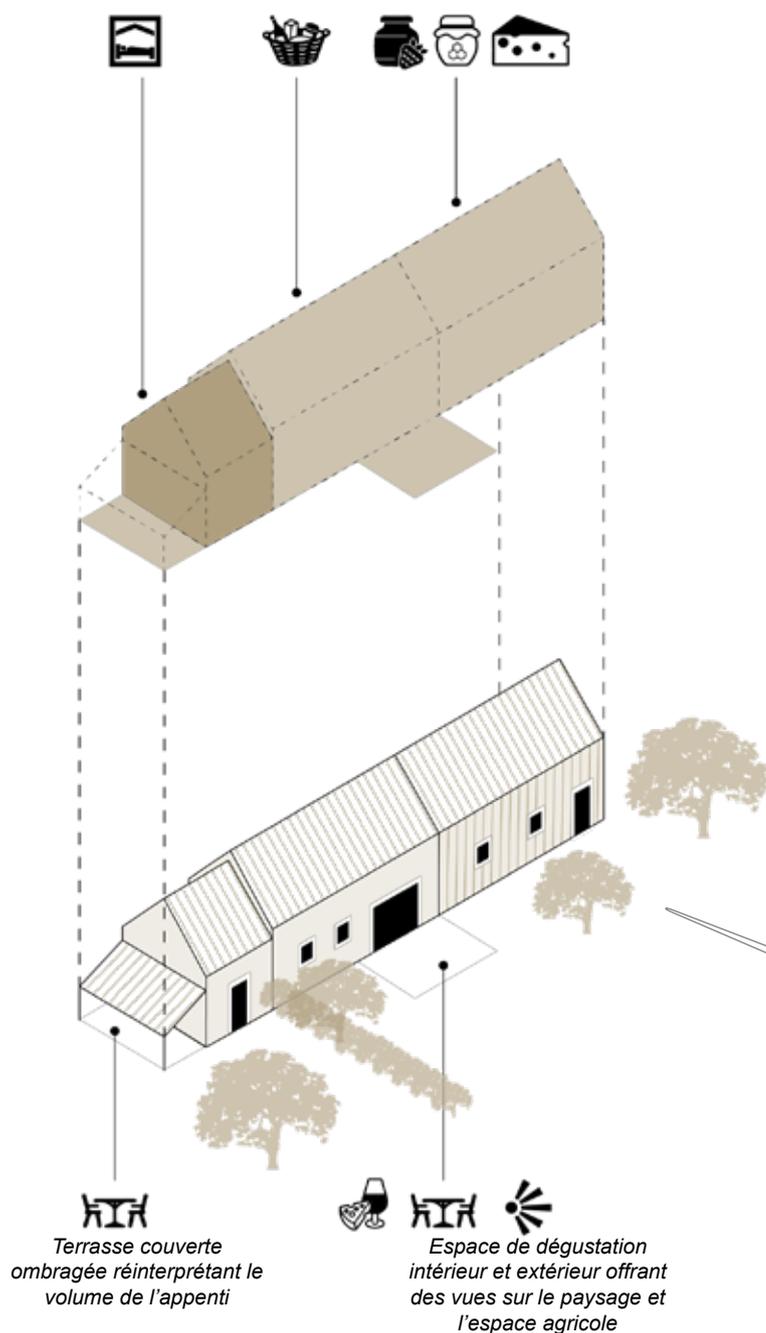
- Éviter les hébergements dits « insolites » mais finalement devenus très communs (yourte, roulotte, maisons-bulles), préférer la rénovation de bâtiments anciens.
- Proscrire les aménagements ou éléments de mobiliers superflus (sculptures, mobilier flashy, végétation exotique, surplus de signalétique...).

PRINCIPE DE RECONFIGURATION D'UN BÂTIMENT AGRICOLE EXISTANT ET D'UNE EXTENSION VISANT À LA DIVERSIFICATION

Gîte ou hébergement en réhabilitant une partie de bâtiment existant selon les techniques traditionnelles

Espace de vente individuel ou mutualisé avec espace de dégustation

Espace de transformation individuel ou mutualisé dans une extension neuve



Principes de répartition des usages et programmes potentiels

Principes d'aménagement

UN AMÉNAGEMENT GLOBAL À ARTICULER AVEC LE PAYSAGE!

Les terrasses, le mobilier (chaises, tables...) favorisera l'emploi de matériaux naturels locaux (bois, pierre...), les parasols ou ombrières seront de teintes sobres adaptées au paysage local.



RÉFÉRENCES INSPIRANTES



Grands Chalets de Leschaux (73), Fabriques Architectures Paysages.

La réhabilitation des Grands Chalets de Leschaux a stabilisé la présence d'un éleveur dans un alpage communal situé à 1 600 mètres d'altitude. Divers bâtiments d'époques variées constituaient cet ensemble de chalets, avec une vieille grange, une étable et une laiterie peu fonctionnels, une cave délabrée et un atelier de fromagerie et habitation.

Le projet a consisté à engager une mise aux normes environnementale, et à structurer un site pour une meilleure fonctionnalité et renforcer le bien être animal. L'intégration de cette dimension fonctionnelle, à l'appui d'un diagnostic architectural fin, a incité à construire une extension à l'étable avec une aire pour les animaux plus vaste et une laiterie fonctionnelle. Ces extensions ont permis de réhabiliter la plus ancienne bâtisse pour la convertir en lieu d'accueil du public, pour servir de salle hors sac, d'espace de restauration et de vente pour les fromages produits sur place.

Les matériaux employés sont le bois local pour la reprise des charpentes et les constructions nouvelles, des murs de pierre remontés avec un liant à la chaux et du béton rustique, laissé brut ou bouchardé. De la terre végétale amendée avec les fumiers du site, pour former une nouvelle couche de terre fabriquée in situ, a aussi permis de limiter les déplacements de matériaux.

PRINCIPE DE PETITS BÂTIMENTS AGRICOLES ET D'ABRIS POUR LE BÉTAIL

- *S'inspirer des motifs locaux pour implanter les petits bâtiments agricoles support à l'activité agricole, au pastoralisme et à la diversification (grange, charrette, tas de bois, botte de paille, bétailière...).*



RÉFÉRENCES INSPIRANTES DE BÂTIMENTS MOBILES



© <https://hanslucas.com/flaurens/photo/67562>

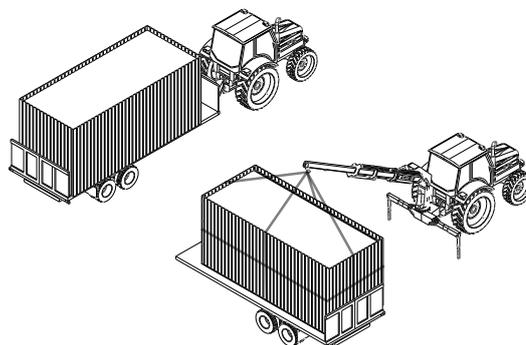
Un abri mobile pour berger sur une estive pyrénéenne

En début d'été, la société Esprit Altitude déploie dans les montagnes pyrénéennes des abris mobiles pour les bergers. Ces cabanes transportées par hélicoptère sur les sites isolés ou simplement par tracteur sont installées pour faciliter leur travail sur les grandes estives. Elles sont louées ou achetées par les communes ou les groupements pastoraux. Ces cabanes d'appoint permettent une plus grande souplesse dans le travail des bergers et viennent s'ajouter aux cabanes traditionnelles.

Des bâtiments modulaires mobiles pour les fermes Métropolitaines du Grand Lyon (69)

Le projet des Fermes Métropolitaines du Grand Lyon consiste à déployer une architecture modulaire sur différents sites agricoles de la métropole.

Bâtiments techniques, abris à moutons, espaces de stockages, ateliers agricoles... sont quelques exemples de la diversité des solutions bâties proposées. Ces modules bâtis agricoles souples sont transportables sur remorques agricoles afin de faciliter le déplacement et l'évolutivité des sites de production, tout en préservant les sols sur lesquels ils s'implantent.



© Fabriques Architectures Paysages



© <https://www.actumontagne.com/economie/tatou-labri-de-berger-mobile-et-modulable/>

Une bergerie mobile et modulaire en Vanoise (74).

Après quatre ans d'expérimentation et d'ajustements menés par le Parc national de la Vanoise et l'ENSAL (l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon), le Tatou, abri de berger nouvelle génération, a démontré tout son intérêt face au manque de logements dans les alpages pour les gardiens de troupeaux. Or, pouvoir vivre au plus près des bêtes, face au risque de prédation du loup, lève l'un des freins à leur gardiennage en altitude et zone isolée.



8

FICHE 8 : INTÉGRER DES DISPOSITIFS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION, GESTION COURANTE

- *L'entretien général des équipements de production d'énergie : réparation, nettoyage, évacuation des consommés...*

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- *L'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.*
- *L'installation ou la modification d'éolienne domestique, hydraulicienne, de panneaux photovoltaïques*
- *La création ou la modification de méthaniseur, de centrale bois-énergie, d'une installation géothermique*

TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

- *Bâtiment d'exploitation isolé, implanté sans lien avec une exploitation pré-existante.*
- *Projet mené sans diagnostic global d'exploitation, avec réemplois et optimisations potentielles du patrimoine bâti existant.*
- *Bâtiments et serres construits dans l'optique d'exploitation photovoltaïques.*
- *Les plateformes ou les talus en rupture avec la topographie existante.*
- *Les constructions réalisées par assemblage disparate de matériaux de récupération.*
- *L'affichage publicitaire hors enseignes sur bâtis.*

POUR ALLER PLUS LOIN

PRINCIPES D'INTÉGRATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN TOITURE

- *Les capteurs solaires en toiture doivent être intégrés à la construction, comme un élément d'architecture à part entière.*
- *Préférer les capteurs solaires munis d'un vitrage anti-reflets et dont la teinte se rapproche de celle des toitures ardoisées.*
- *Les huisseries, structures métalliques, et les encadrements seront de la même teinte que les panneaux, et les toitures ardoisées locales.*
- *Encastrer les capteurs solaires dans le pan et au nu de la couverture, les regrouper et les disposer de manière à obtenir un ensemble équilibré.*
- *Veiller à ce que la couverture ne forme pas un cadre autour de panneaux. Privilégier une implantation de haut en bas sur une travée ou une ligne sur la totalité de la longueur de la toiture, au plus près de la gouttière.*
- *Privilégier l'exposition des capteurs au sud, et étudier l'ombrage afin d'optimiser le rendement énergétique.*
- *La recherche d'une productivité maximale des installations, par une orientation plein sud systématique des bâtiments, peut entraîner des difficultés d'implantation, voire une implantation contradictoire avec les données du terrain lui-même (topographie, vents, accès, perception...). Une bonne productivité photovoltaïque est maintenue avec une orientation des toitures entre le sud-est et le sud-ouest et même est et ouest, lorsque la pente du toit ne dépasse pas 30°.*
- *S'inscrire dans le paysage en continuité du bâti existant en évitant de surplomber l'espace agricole et donc d'impacter les co-visibilités*



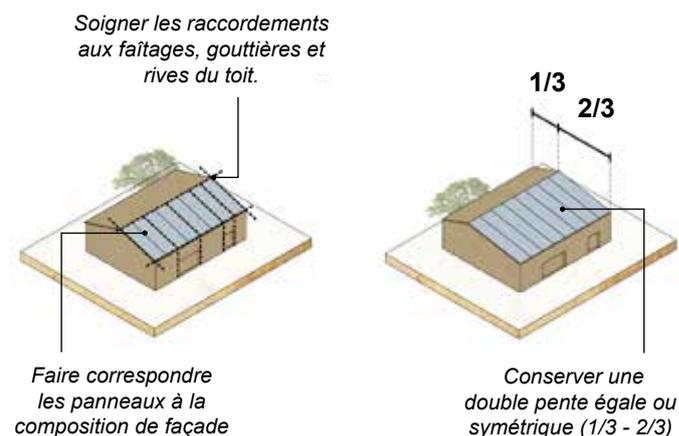
08. INTÉGRER DES DISPOSITIFS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUELABLE

- Recouvrir entièrement la toiture de panneaux photovoltaïques pour donner un aspect de couverture uniforme.
- Fractionner la surface de panneaux en plusieurs toitures pour diminuer l'impact paysager.

Implantation incompatible



Implantation à privilégier



RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE DE PANNEAUX SOLAIRES SELON LEUR INCLINAISON / ORIENTATION (%)

		ORIENTATION				
		OUEST	SUD /OUEST	SUD	SUD /EST	EST
INCLINAISON	15°	89%	95%	98%	95%	89%
	30°	85%	96%	100%	96%	85%
	45°	79%	92%	97%	92%	79%
	60°	72%	85%	90%	85%	72%

PRINCIPES POUR INTÉGRER UNE CHAUFFERIE BIOMASSE À SON EXPLOITATION AGRICOLE

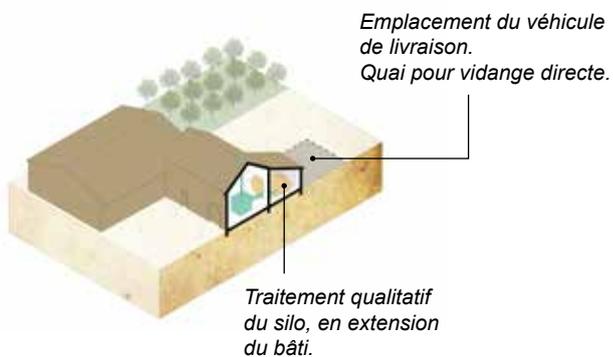
Une chaufferie biomasse est un système de réseau de chaleur alimenté par des matières végétales, permettant d'approvisionner une exploitation agricole en énergie. Bois, matières organiques, déchets végétaux (miscanthus) et produits agricoles (paille) peuvent venir alimenter ce type de chaudière spécifique.

- Tirer profit des reliefs naturels du terrain d'implantation.
- Favoriser l'utilisation de salles ou caves existantes au sein de l'exploitation agricole.
- Mutualiser les aires d'accès avec celles de l'exploitation existante (économie d'espace et de coût). Permettre un convoyage simple du combustible et une livraison par bennage (véhicule de livraison en surplomb)
- Enterrer le silo par rapport aux accès (sauf en zone inondable).
- Planter le silo à proximité de la chaudière.
- Faciliter le transfert du combustible vers la chaufferie. Placer le silo soit de plain pied avec la chaudière, soit plus haut (0,5 à 1 m).
- Dimensionner le silo de combustible bois selon le volume de combustible nécessaire pour une saison de chauffe. Il est déterminé par les besoins thermiques et le type de combustible qui sera utilisé. Suivant la masse volumique, l'humidité et la granulométrie du combustible choisi, le volume nécessaire sera différent pour une même quantité d'énergie utile.

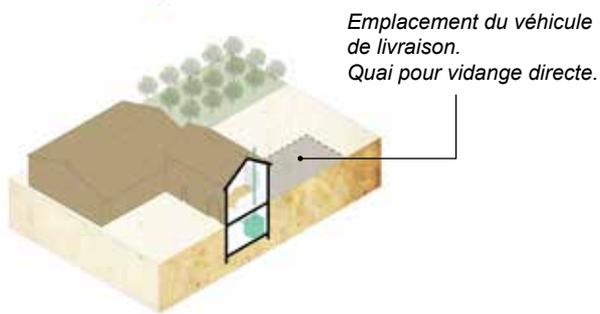


07. RÉHABILITER UN BÂTI AGRICOLE TRADITIONNEL EN VOIE DE DIVERSIFICATION

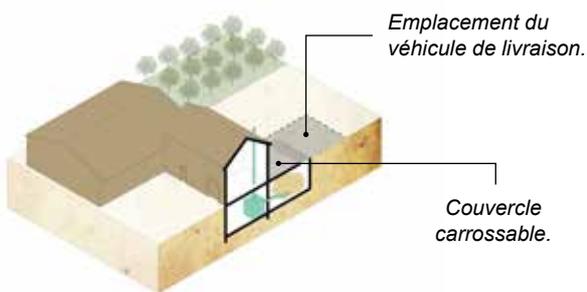
Silo accolé au bâtiment existant Système de plain-pied



Chaudière et silo intégrés au bâtiment Silo au dessus de la chaudière



Chaudière et silo enterrés Remplissage par déversement direct (hors zones inondables)





RÉFÉRENCES INSPIRANTES



Intégration d'une toiture photovoltaïque sur une stabulation sur la ferme de Givry. Vandenesse (58)

Ce projet réalisé en 2012 suite au regroupement de deux exploitations consistait en la construction d'une nouvelle stabulation pour abriter un troupeau de 50 génisses en continuité du bâti existant. Ce projet a compris la mise en place d'une toiture photovoltaïque très bien intégrée au sein du paysage.



FICHE 9 : CHANGEMENT D'ASSOLEMENT D'UNE PARCELLE AGRICOLE

TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION, GESTION COURANTE

- *Les travaux agricoles courants : travail du sol, semis,, amendement, couvert végétal hivernal, moisson, déchaumage ...*
- *La mise en jachère d'une culture annuelle (sauf prairies, pâtures)*
- *Les rotations de cultures (changement de cultures annuelles à annuelles)*
- *La fauche et le pâturage de prairies*
- *L'arrachage en vue d'une replantation des même essences (vigne, ligneux, fruitiers,...)*
- *La mise en prairie ou pâture de cultures annuelles*
- *La mise en place de clôtures pastorales traditionnelles et amovibles (piquet bois et fil, grillage, barbelé acier brut)*
- *Le stockage temporaire sur parcelle (outils, récolte...).*
- *L'entretien des systèmes de drainage.*
- *L'entretien des chemins ruraux et des voies d'accès aux parcelles : curage des fossés, fauchage.*
- *Divisions foncières simples, sans projet de construction ni création d'espaces communs*
- *Le maintien ou la mise en place d'une gestion pastorale sous condition que l'action n'induisse pas d'aménagements modifiant l'aspect de la parcelle.*

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- *Le retournement de prairies permanentes en vue d'une mise en culture*
- *Les défrichements dans l'objectif d'une mise en culture (sur une parcelle inscrite à destination forestière la mise en culture est considérée comme un défrichement de par le changement de destination de la parcelle) - Code forestier*
- *La plantation nouvelle de végétaux ligneux, fruitiers, arbres isolés, haies bocagère*
- *Création ou suppression d'un verger, d'une haie bocagère*
- *La mutation d'une parcelle en agroforesterie (< 200 arbres/ha) dès le moment où celle-ci inclue la plantation d'arbres, d'une haie champêtre, d'une haie productive, d'arbres fruitiers,...*
- *L'arrachage de végétaux ligneux en vue de l'implantation d'une culture différente*
- *La création ou suppression de drainage et aménagements de gestion hydraulique*
- *Le remembrement foncier*
- *La fusion ou division parcellaire notamment pour les travaux qu'elles induisent*
- *La modification, excavation et remblaiement de la topographie naturelle de la parcelle*
- *L'arrachage et plantation d'arbres, de haies, d'arbres isolés*
- *La création ou destruction d'un chemin d'exploitation ou d'accès*
- *L'édification d'un mur ou d'une clôture de toute dimension, forme et matériaux notamment de soutènement hormis les clôtures pastorales traditionnelles et déplaçables*
- *La mise en place de plates-formes nécessaires à l'activité agricole. art. R421-11 du Code de l'urbanisme*



TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

- *La destruction et/ou mise en culture de prairies humides*
- *La destruction ou comblement de mares*
- *La destruction de haies non compensée, arbre isolés et bosquets*
- *La plantation ou le boisement d'une parcelle agricole.*
- *Le drainage des prairies humides dans le bassin versant de la tourbière du Port des Lamberts*
- *La pratique de l'agri-voltaïsme sur du parcellaire agricole*

POUR ALLER PLUS LOIN

PRINCIPES POUR RÉALISER UNE FUSION OU UNE DIVISION PARCELLAIRES

- *Veiller à l'impact de l'aménagement dans le paysage*
- *Veiller à un dimensionnement équilibré des parcelles, proscrire les trop grandes parcelles d'un seul tenant qui contredisent la topographie, la pédologie des sols et l'échelle de parcellaire des sites classés.*
- *Privilégier la conservation des parcelles de petites dimensions, notamment sur les coteaux.*
- *Éviter les fusions parcellaires afin de conserver la cohérence d'organisation du territoire.*
- *Prendre en compte la pente et les risques d'érosion.*
- *Préserver le petit patrimoine rural existant : structures végétales existantes (haies, arbres isolés, arbres émondés, ripisylve,...) et le petit patrimoine bâti existant (abreuvoir, lavoir, puits, murets pierre sèche,...). Au-delà du témoignage des travaux paysans d'autrefois, le petit patrimoine rural joue souvent un rôle dans l'équilibre hydrique de la parcelle, l'accueil d'auxiliaires de cultures, l'enrichissement des sols, etc.*
- *Privilégier la végétalisation des talus par des haies ou micro-boisements plutôt qu'un enherbement, afin de renforcer les structures bocagères tout en rendant des services écosystémiques (gestion des eaux, accueil de biodiversité auxiliaire...)*
- *Veiller à la sobriété des aménagements (minimiser les terrassements, réduire et végétaliser les talus, limiter l'emprise des chemins et des noues,...)*
- *Proscrire l'approche agroforestière systématique de l'alignement d'arbres au sein de grandes parcelles, viser une diversité d'implantations s'appuyant sur des traces historiques et géographiques (souligner une rupture de pente, un changement de sol, une ancienne limite cadastrale, un cours d'eau, une source,...) viser une diversité d'essences végétales adaptées au milieu et à haute valeur agronomique et économique.*
- *Pour l'apport de conseils prendre contact avec la chambre d'agriculture, ou autres organismes (SAFER, Terre de Liens).*

ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR LE FONCIER !

Au sein des sites classés, le parcellaire agricole est majoritairement dédié à l'élevage bovins allaitant qui a permis la préservation d'une structure en petit parcellaire dont les surfaces sont majoritairement occupées de prairies permanentes. Suite à l'exode rural des années 60, le foncier a été préservé mais mis à mal et délaissé progressivement par le manque d'exploitants présents. Le territoire doit aujourd'hui répondre au double enjeu de reconquête des espaces agricoles et d'accueil de nouveaux exploitants avec de nouvelles filières. Pour faire face à ce type d'enjeu, l'outil Association Foncière Pastorale est une démarche intéressante pour les sites classés car il permet la mise en place d'un projet collectif au sein du territoire dans le but de réouvrir les paysages et de les valoriser tout en accompagnant l'installation de nouveaux exploitants.

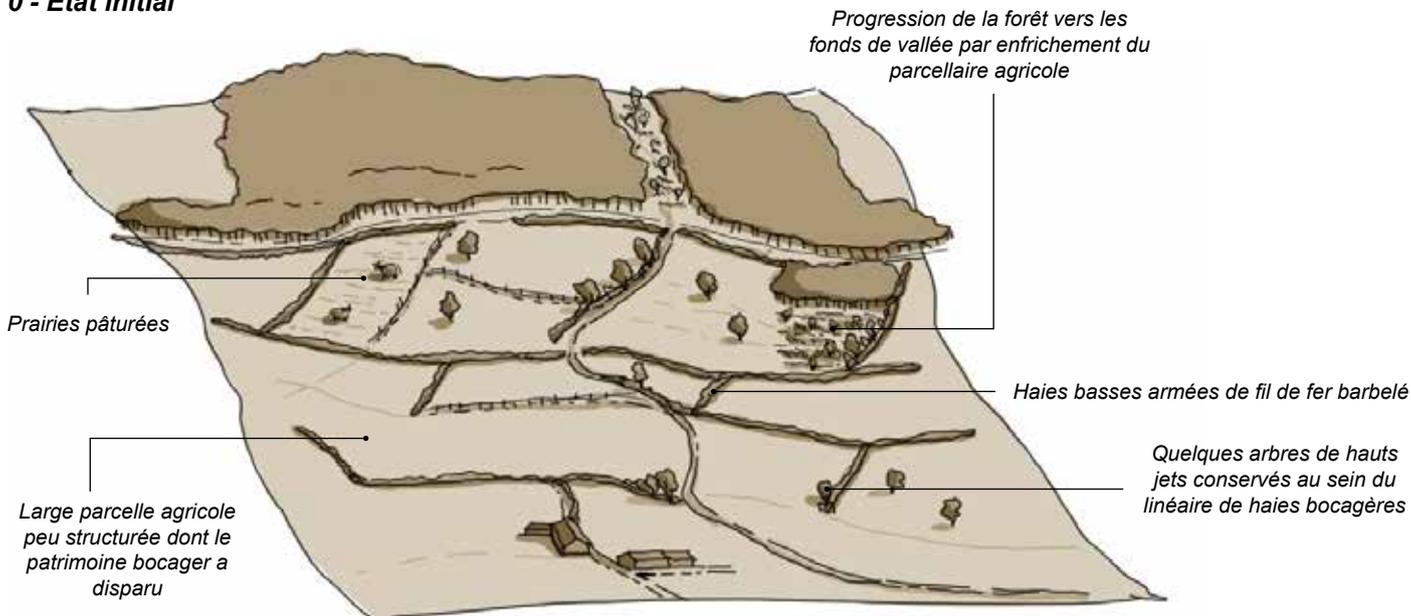




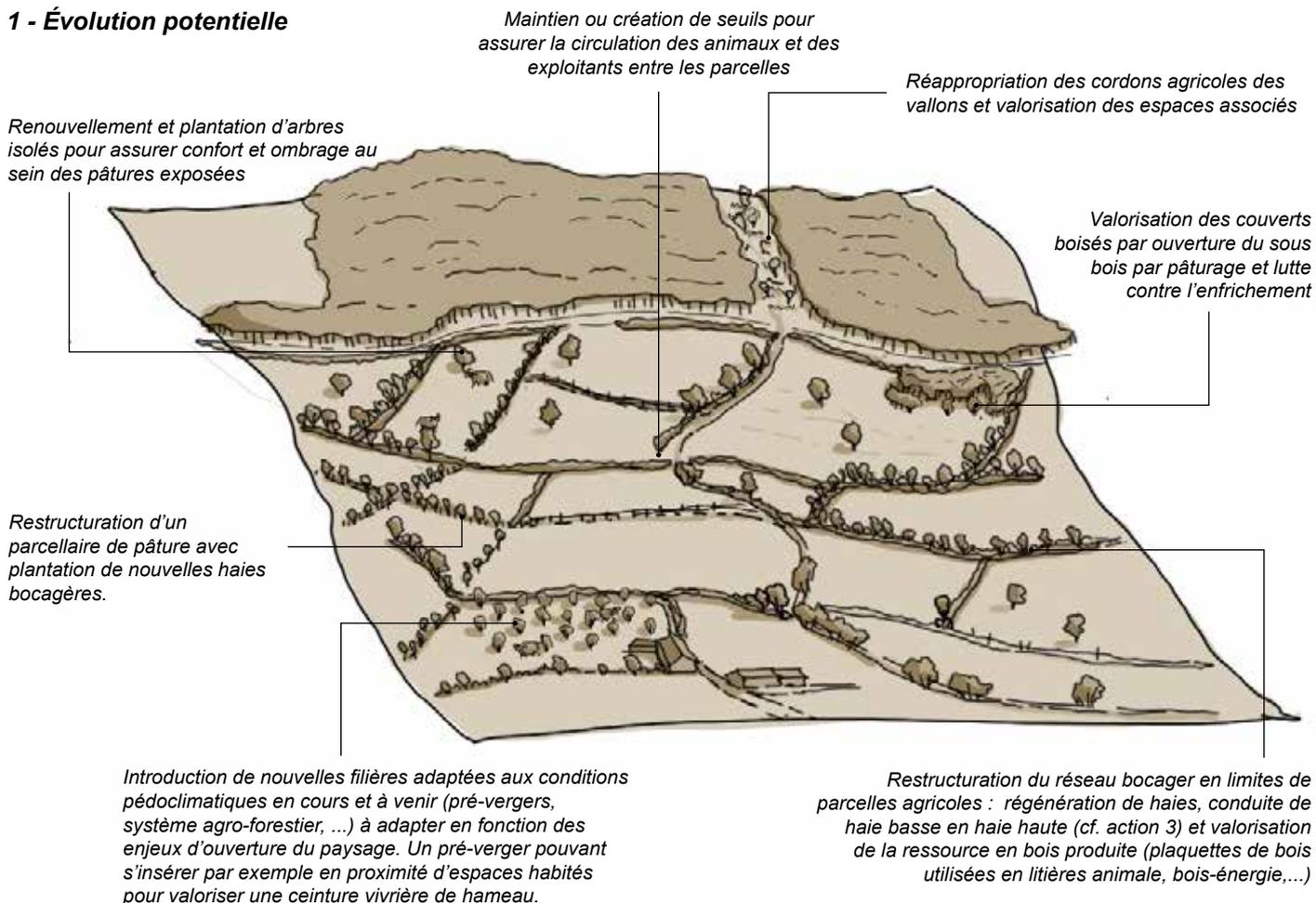
09. CHANGER L'USAGE D'UNE PARCELLE AGRICOLE

EXEMPLE DE RESTRUCTURATION FONCIÈRE EN FUSION OU DIVISION PARCELLAIRE

0 - Etat initial



1 - Évolution potentielle



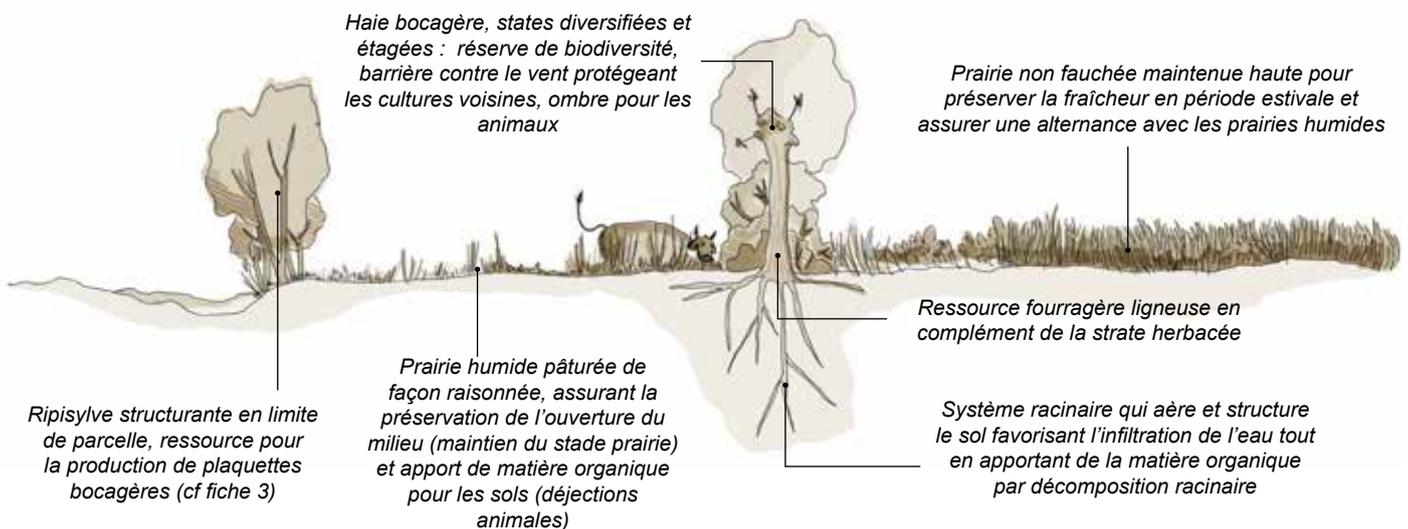


PRINCIPES DE DIVERSIFICATION ET GESTION AGRICOLE

- *Articuler des synergies agro-écologiques selon les opportunités sociales possibles. Créer des partenariats avec les artisans et agriculteurs locaux, échanges et recyclage de produits, développement de filières agricoles locales à forte plus-value économiques.*
- *Privilégier l'adaptation d'une culture à un sol plutôt que celle d'un sol à une culture*
- *Penser la complémentarité des espaces dans le fonctionnement des exploitations (système de pâturage tournant,...)*

EXEMPLES D'ORGANISATIONS PARCELLAIRES ET DE RÉPARTITION DES ESPACES

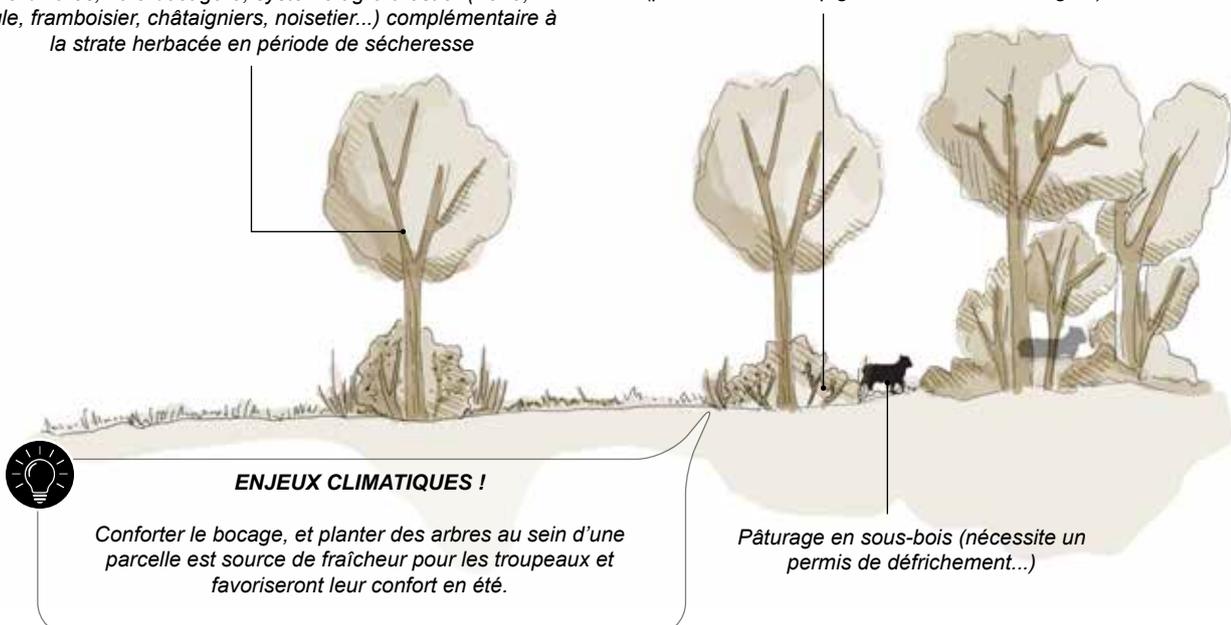
Structuration du petit parcellaire et diversification des activités



Système agroforestier et pré-verger

Valorisation fourragère des ligneux pour l'alimentation des herbivores, haie bocagère, système agroforestier (frêne, saule, framboisier, châtaigniers, noisetier...) complémentaire à la strate herbacée en période de sécheresse

Création de cultures à haute-valeur ajoutée (petits fruits, champignons, cueillette sauvage...)



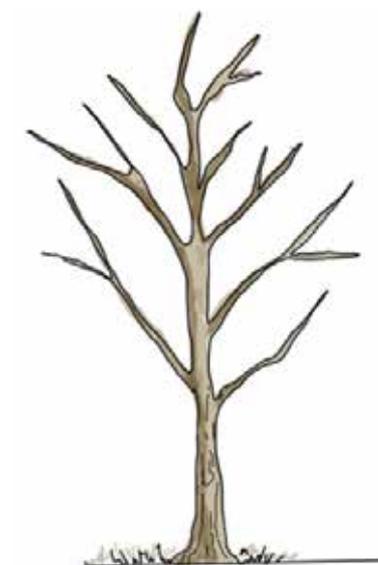


09. CHANGER L'USAGE D'UNE PARCELLE AGRICOLE

PRINCIPES D'EXPLOITATION DES ESSENCES LIGNEUSES POUR L'ÉLEVAGE

- Il n'est pas recommandé de pâturer les ligneux au printemps mais de privilégier le pâturage pendant l'été et le début de l'automne pour moins impacter le développement des buissons, limiter la teneur en tannins hydrolysables (risque de toxicité pour les animaux si ces tannins sont ingérés en grande quantité) et utiliser la ressource fourragère au moment où l'herbe est plus sèche et moins productive.
- Vérifier le niveau faible de toxicité des essences avant d'implanter d'autres arbres ou buissons fourragers, en fonction des espèces animales présentes sur l'exploitation (par exemple, les chevaux sont plus fragiles que les vaches ou les petits ruminants, l'érable sycomore est par exemple très toxique pour les chevaux et provoque la maladie de la myopathie atypique). Les problèmes de toxicité avérés concernent surtout l'utilisation des pâturages boisés, pour lesquels il n'y a pas de contrôle des espèces ingérées par les animaux.
- Pour les ovins et bovins, il est préférable d'éduquer les jeunes animaux en leur mettant régulièrement des branches à disposition dans les prairies pâturées. L'adaptation des animaux à la consommation de feuilles augmente au fil du temps mais elle s'inscrit dans la durée (plus de 100 jours nécessaires).
- Rendre les feuilles accessibles, pour que les animaux puissent directement pâturer les arbres, en conditionnant l'arbre (taille en têtard bas par exemple) ou en plaçant une clôture amovible le long de la haie. Des haies contenant des essences fourragères (frênes, érables,...) peuvent être plantées en intra-parcellaire.
- Les animaux peuvent également être affouragés en vert (les branches sont coupées à l'aide d'un sécateur à manche ou d'une tronçonneuse) ou en sec (les branches sont récoltées, séchées et stockées sous forme de fagots).

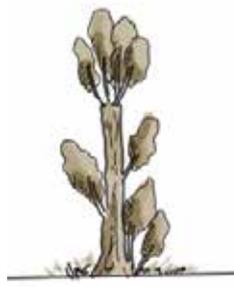
Conduite en têtard bas



On forme l'arbre têtard à partir d'un jeune arbre à tige bien droite lorsque le diamètre de la tige principale est de 5 à 15 cm (selon les espèces)



Étêtage complet du houppier de 1 à 1,5m de hauteur



Suppression des rejets latéraux pour ne garder que le houppier au printemps

Branches taillées mises à disposition des animaux qui peuvent les manger au sol sur place (à la rame) ou en stabulation (à la crèche).

Pâturage sur pied
Mise en accès des ressources ligneuses pour les animaux 1 année plus tard de préférence à la fin de l'été

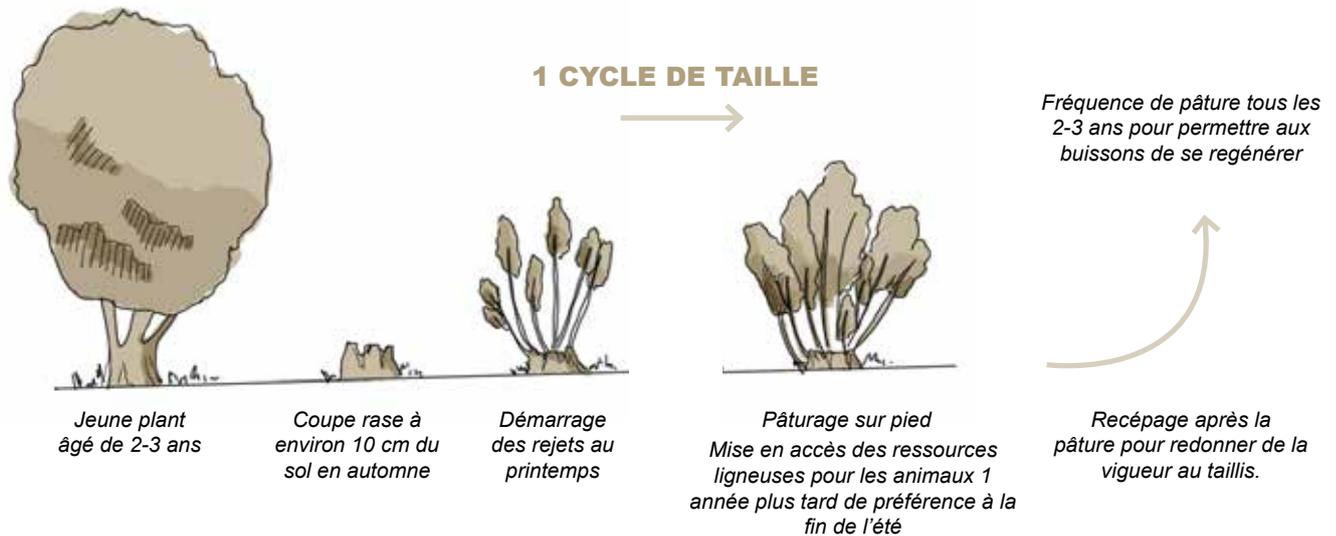
HAIES PLÉCHÉES MORVANDELLES

La plèchie est une technique d'entretien des haies vives qui consiste à inciser, coucher et entrelacer des branches vivantes entre des pieux afin de former une clôture et de favoriser la reprise de la végétation. Pratiquée pendant des siècles dans le Morvan, elle reste aujourd'hui une pratique pertinente pour préserver les haies, le bocage, la biodiversité et les sols.





Conduite en taillis



Exemple d'essences ligneuses à forte qualité fourragère à favoriser à la consommation



Frêne commun
Fraxinus excelsior



Saule blanc
Salix alba



Aulne glutineux
Alnus glutinosa



Tilia cordata
Tilleul à petites feuilles

PRINCIPES DE VALORISATION DU BOIS DES HAIES BOCAGÈRES

Les haies bocagères sont aussi une grande source de complément pour le fonctionnement d'une ferme. Si elles sont exploitées de façon réfléchie et raisonnée, elles peuvent être source d'usages multiples : bois déchiqueté (pour le bois-énergie dans l'alimentation de chaufferies bois, le paillage, en litière animale, en complément de paillage pour les chemins), bois-d'oeuvre, bois bûche, etc.

- Planifier et hiérarchiser la gestion de ses haies en fonction de leurs caractéristiques spécifiques (typologie de la haie, composition spécifique, essences dominantes, densité, état sanitaire, degré d'urgence d'intervention, etc) et des objectifs de fonctionnalités effet brise-vent, filtration de l'eau, préservation des limons, accueil de la biodiversité, etc) et/ou de valorisation de la haie (bois d'oeuvre, bois bûche, plaquette bois,...)
- Estimer le potentiel annuel de production de bois des haies (en m³ ou mètre cube apparent plaquettes - 1MAP= 0,4 m³ de bois plein) afin d'en ajuster les prélèvements pour ne pas entamer le capital bois de la ferme et pérenniser la ressource disponible.
- Privilégier les coupes estivales en milieux humides
- Limiter les interventions au printemps.
- Si l'abattage de la haie se fait mécaniquement au grappin-coupeur, laisser au moins 1m de bois en plus de la hauteur de coupe souhaitée pour permettre une reprise nette et propre à la tronçonneuse dans les jours qui suivront le passage.

**OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉLABORATION DE CES GESTIONS****LE BAIL RURAL ENVIRONNEMENTAL (BRE)**

Le bail rural environnemental (BRE) vise à garantir des pratiques plus respectueuses de l'environnement sur les parcelles qu'il désigne et permet d'inscrire dans la gestion d'un site une liste limitative de pratiques culturelles susceptibles de protéger l'environnement. Le bénéfice environnemental est supposé durable, car le non-respect par le (re)preneur des clauses environnementales inscrites dans le bail peut conduire à sa résiliation. Il permet ainsi d'encourager les partenariats public-privés entre collectivités publiques et agriculteurs pour la protection de milieux, d'espèces et de ressources naturelles.



RÉFÉRENCES INSPIRANTES



Mise en place d'une Association Foncière Pastorale dans la Vallée de la Bruche (67)

Cette vallée située dans le Bas-Rhins était fortement touchée par la déprise de l'industrie textile menant le territoire vers une fermeture progressive de son paysage (enfrichement, reboisement d'ancien parcellaire agricole exploité,...). Les acteurs locaux soutenus par la collectivité ont ainsi engagé un travail de reconquête pastorale en créant une Association Foncière Pastorale en 1986. Grâce à cet outil, identifié dans le code rural, un grand nombre de propriétaires ont été mobilisés en leur proposant une dynamique de valorisation de leur patrimoine foncier. Cette dynamique a permis de remobiliser des agriculteurs sur le territoire (leur nombre a doublé dans la vallée entre 1980 et 2019) et a assuré la reconquête d'ancien petit parcellaire qui avait disparu sous le couvert forestier en réouvrant le paysage de la vallée de la Bruche.



Utilisation de plaquettes bocagères en litières pour les stabulations - Projet ARBELE de la Chambre d'Agriculture 58 - Gaec d'Azy (58)

Ce projet mené par la Chambre d'Agriculture 58 (Etienne Bourgy) visait à proposer au GAEC de faire un essai de litière plaquettes en substitution partielle de la paille en s'engageant sur une expérimentation de trois ans. Le but était de comparer une litière uniquement composée de paille à l'utilisation d'une litière mixte mais aussi de diminuer la dépendance des exploitations d'élevage en paille en valorisant le bocage, tout en actionnant les leviers que la ressource bocagère peut générer sur le système d'exploitation en termes technique, économique et environnemental. L'exploitation a maintenant un plan de gestion adapté à sa ressource en place (40 km de haies bocagères) et souhaite continuer sur le long terme.



Valorisation des savoir-faire locaux au cours du mois de la pléchie par l'association «les plécheux du Morvan» (58)

La « pléchie » est une clôture typique des pâturages de la campagne morvandelle, elle se compose de haies palissées (ou plessées) avec des branches sèches ou plutôt par des tiges vivantes rabattues par un coup de serpe ou de hache à mi-bois. Chaque année durant le mois de mars, sur 25 communes, plus de 100 « plécheurs » transmettent leur savoir autour de cette pratique traditionnelle. Ce projet est porté par le Parc Naturel Régional du Morvan, le réseau Écomusée du Morvan et l'association «les plécheux du Morvan» à travers des stages pratiques ciblant un public diversifié (particuliers, artisans en espaces verts, jeunes, agents communaux,...) permettant de transmettre ce savoir-faire. L'objectif est de réactualiser cette technique qui sauvegarde, revivifie et entretient les haies, en préservant aussi le bocage.



PARTENAIRES

POUR TOUT PROJET OU QUESTION, JE CONTACTE EN PREMIER LIEU :

SECRETARIAT DE MAIRIE DE LA COMMUNE CONCERNÉE

SERVICES EPCI - COMMUNAUTÉ DE COMMUNE BAZOIS-LOIRE-MORVAN ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MORVAN

SOMMETS ET GRANDS LACS ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND AUTUNOIS-MORVAN

Conseils, accompagnement, documents d'urbanisme réglementaires, Code de l'urbanisme, Plan local d'urbanisme, Carte communale, etc.

J'AI UN PROJET AGRICOLE, JE CONTACTE :

DREAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

(DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT)

Conseils, réglementations, accompagnement, références, documents guides et études.

DÉPARTEMENTS DE LA NIÈVRE (58) ET DE LA SAÔNE ET LOIRE (71).

Conseils, accompagnement.

UDAP (UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE)

Permanences.

CHAMBRES D'AGRICULTURE DE SAÔNE ET LOIRE ET DE LA NIÈVRE

Conseils, accompagnement dans les démarches.

SAFER (SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET ÉTABLISSEMENT RURAL)

Conseils, accompagnement dans l'acquisition et la restructuration de foncier.

RÉSEAU ASSOCIATIF « TERRE DE LIENS »

Conseils, accompagnement dans l'acquisition et la restructuration de foncier.

ASSOCIATION FRANÇAISE D'AGROFORESTERIE

Conseils et expertise sur les pratiques et expériences agroforestières

JE M'INTERROGE SUR LA GESTION DES ESPACES ET CONSTRUCTIONS

AGRICOLES, JE CONTACTE :

DDT 58 ET 71 (DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES)

Conseils, accompagnement.

CAUE (CONSEIL EN ARCHITECTURE URBANISME ET ENVIRONNEMENT) - 58 ET 71

Conseils, réglementations, accompagnement, références, documents guides et études.

PNR NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN

Conseils, accompagnement, guides.



RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- *Filières locales de la construction en Massif Central, CAUE de la saône et loire*
- *CAUE de la Sarthe, Conduite de la haie : le plessage, 2015*
- *Plan de Gestion - Réserve naturelle régionale tourbières du morvan*
- *Diagnostic de vulnérabilité au changement climatique - Cerema - CD 58*
- *Profil climatique du morvan vis-à-vis de la ressource en eau (Agrosup Dijon 2023)*
<https://partage.parcumorvan.org/index.php/s/GrmzMpHd42DzcES>
- *Guide bâtiment agricole en bois du CAUE71*
<https://www.ressources-caue.fr/Record.htm?idlist=3&record=19167106124919853889>
- *Guide de gestion et d'entretien du Bocage, saône-et-loire, 2016*

**SITES CLASSÉS DE BIBRACTE - MONT BEUVRAY ET DU
MONT PRÉNELEY SOURCES DE L'YONNE**

DOCUMENT DE GESTION, 2024